

ANALYSE DE PRESSE : LE PETIT JOURNAL DE L'IUP

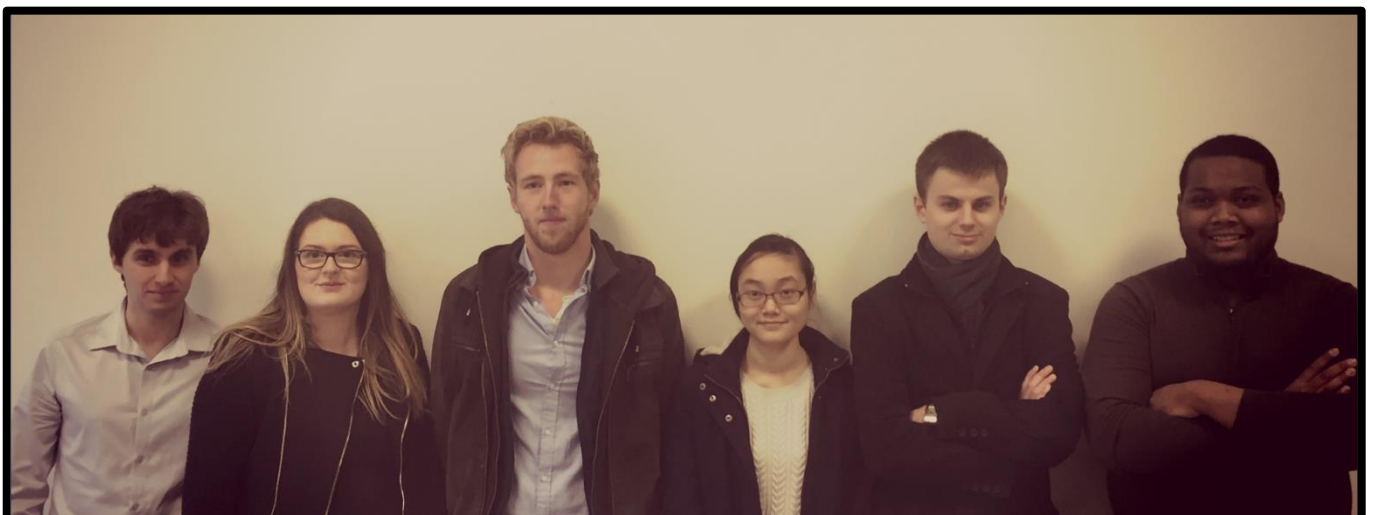
EDITION DU MOIS DE DECEMBRE 2015

Achévé de rédiger le 15 janvier 2016

Pôle Banque Finance

M2 Gestion de Patrimoine

M2 Clientèle d'entreprises et Gestion des Risques



« Les opinions exprimées dans le présent document ne représentent pas nécessairement la position de l'Université de Nantes ni de l'IEMN-IAE. »

Les rédacteurs :

GESTION DE PATRIMOINE



Paul LUCAS

Stage : Banque Privée LCL

Projet professionnel : Gestionnaire de Patrimoine

Nicolas RIGAUD

Stage : Assistant Gestion de Patrimoine Banque Postale



Priscilla BAUER

Stage : Gestion de Fortune LCL

Projet professionnel : Gestionnaire de patrimoine en cabinet indépendant

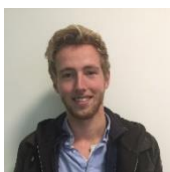
Jordan BABIN

Stage : CIC Banque Privée

Projet professionnel : Gestionnaire de Fortune



GESTION DES RISQUES



Guillaume COYAT

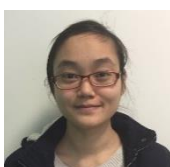
Stage : Centre d'Affaires Entreprises CIC

Projet professionnel : Chargé d'Affaires Entreprises

Tomy RALAHIENINTSOA

Stage : Centre d'Affaires Entreprises BPCE

Projet professionnel : Analyste Risques de Marché



Thuong Giang TRIEU

Stage : Recherche de stage

Projet professionnel : Conseiller des clients d'entreprises

Thibault SERGENT

Stage : Recherche de stage

Projet professionnel : Chargé d'Affaires Entreprises



Sommaire :

REDACTEURS :	2
SOMMAIRE :	3
PARTIE 1 : Actualités	
ECONOMIE & FINANCE	
Page Marché	5
Les Nouvelles mesures de l'emploi.....	7
Noël fait du bien à l'économie	11
Economie locale	12
ECONOMIE & FINANCE INTERNATIONALE	
Oil: a continuous drop in prices, but what consequences?	14
GESTION DE PATRIMOINE	
Projet de loi de finances pour 2016 et loi de finances rectificative 2015	17
Le Crowdfunding Immobilier	20
Bilan des performances 2015	24
GESTION DES RISQUES	
COP 21 : Al-gore Vs Risque Carbone	26
L'économie mondiale est-elle en danger ?	27
L'automobile : Secteur dynamique et risqué du Vietnam	31
La monnaie de Goldman Sachs pour concurrencer le Bitcoin	32
Le Harcèlement moral au travail : Peut-on en limiter le risque ?	32
Cyber-attaques	34
PARTIE 2 : DOSSIER	
Ethique et Déontologie : Enjeux et risques des nouvelles technologies dans la gestion de patrimoine	37
Dossier risque : La libéralisation du Yuan	39
Marché de l'Art : Les Arts décoratifs sous Napoléon III	42
PARTIE 3 : HORS-CHAMP	
Actualités culturelles	47
Page Sports	47
Cinéma	49
Interview : Sylvain JOURDAIN	51
Agenda, actualité du pôle finance, banque – assurance, IUP	54
BIBLIOGRAPHIE	56

PARTIE 1 :

ACTUALITES

Marchés

Rédigé et achevé le 31/12/2015
Par Tomy Ralahienintsoa

Le mois de décembre a été difficile pour le marché de Paris. Le CAC 40 clôture à 4.637,06 points au 31 décembre, soit une baisse de 0,86%. C'est le pire mois de décembre, depuis 2002.

La situation devrait s'améliorer grâce au quantitative easing de la BCE, mis en place depuis le début de l'année 2015. Le quantitative easing permet une injection massive de liquidités sur le marché par la BCE et aura pour principale conséquence une hausse de la progression du marché boursier de Paris.

Les pertes les plus fortes ont été enregistrées sur Arcelor Mittal avec une baisse de 57,12%, notamment dues à la chute des prix de l'acier. Les concurrents chinois ont subi de moindres baisses car ils sont plus compétitifs sur les exportations notamment grâce au coût du travail moins cher.

De l'autre côté, c'est la société Peugeot qui réalise la meilleure performance du marché, avec une hausse annuelle de 58,56%. Les actions réalisées par Dongfeng sur l'endettement et les subventions de l'Etat ont porté leurs fruits.

Le Footsie londonien a terminé l'année sur une baisse de 0,51% et une baisse annuelle de 4,93%.

A Wall Street, le S&P 500 a baissé de 3,2% sur le mois de décembre mais est en progression avec une hausse de 0,22% sur l'année. Le S&P 500 reste un indice de référence, grâce aux nombreuses entreprises qui le composent.

En Allemagne, durant le mois de décembre, la bourse de Francfort ne franchit pas les 11.000 points. La bourse finit l'année à 10.767,59 points, soit une baisse de 0,85%. Volkswagen est bien évidemment la valeur qui a subi le plus de pertes en raison des scandales survenus avant le mois de décembre.

Au Japon, la bourse de Tokyo finit l'année sur une hausse de 0,56% enregistré le Lundi 28 décembre.

L'indice Nikkei a gagné plus de 104 points, atteignant les 18.873,35 pts. Le Topix, un autre indice japonais quant à lui, n'a pris que 13,03 points, atteignant 1.529,22 pts.

La bourse de Tokyo est en hausse grâce notamment aux exportations de ses entreprises comme Toyota et Honda.

Les bourses de Shanghai et de Shenzhen ont subi des pertes sur le marché (-2,59% sur la bourse de Shanghai, 2,88% sur l'indice CSI 300).

Les marchés émergents sont les piliers de la croissance mondiale. 70% de la croissance est générée par la Russie, La Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, et ce malgré le ralentissement de la croissance des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud), excepté l'Inde en phase de croissance importante. Le développement des pays émergents va être important dans la construction de la croissance mondiale. Un ralentissement de l'activité d'un de ces pays influencera la prévision d'une hausse de la

croissance en 2016. Les pays développés surveillent ainsi la situation économique des BRICS. L'éventualité d'accompagner les BRICS dans leur développement et de favoriser les échanges commerciaux pourrait devenir un enjeu important dans la lutte contre la crise économique. Reste à savoir si l'enjeu est de taille pour les pays les plus puissants du monde.



Source : <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/316667/fusions-des-places-boursieres-la-bourse-ou-la-vie>

Les nouvelles mesures de l'emploi

Rédigé et achevé le 27/12/2015

Par Jordan BABIN

Laurent BERGER : « le gouvernement doit commencer par rendre des comptes »

Dans une interview parue dans le *Journal du dimanche* (le 20/12/2015), Laurent BERGER, l'actuel numéro 1 de la CFDT (Confédération française démocratique du travail), a exprimé son souhait de voir le gouvernement rendre des comptes sur l'emploi et ne pas laisser penser que seul le coût de travail est un problème.

En effet, Manuel Valls avait annoncé que de nouvelles mesures pour donner un nouvel élan à l'emploi en France seraient instaurées en 2016. Selon L. Berger, il ne faudrait pas attendre « de solution miracle » de la part du gouvernement.

Dans cette interview, il explique que les problèmes ne sont pas liés au coût du travail mais plutôt dus à des erreurs des entreprises. Laurent Berger rappelle que le Pacte de responsabilité qui prévoit une baisse du coût du travail, atteindra son objectif de maintien en 2017.

« Les entreprises ont eu l'argent [...]. Elles devaient investir, former, embaucher. Quelques branches se sont engagées mais beaucoup ont failli. Je demande que le gouvernement réunisse dès que possible tous les partenaires sociaux pour tirer les choses au clair. »

Laurent BERGER, *Le Monde*, le 22/12/2015

Cette citation vient illustrer les faillites des entreprises dans la lutte contre le chômage. Le problème est donc lié au réinvestissement des entreprises dans le secteur de l'emploi.

L'enjeu de l'emploi, et plus particulièrement du chômage des jeunes diplômés, n'est pas nouveau puisque Bernard Tapis lors de sa précédente vie politique avait exprimé son souhait d'interdire le chômage pour les jeunes. Durant ce mois de décembre, B. Tapis a relancé sa carrière politique, donc ce plan politique a été remis sur le tapis...

Les nouvelles mesures de l'emploi par Valls en 2016

Manuel Valls, actuel 1^{er} Ministre, était l'invité de France 2 le lundi 14 décembre. En réaction face à la montée du Front National et en vue de la présidentielle de 2017, il a présenté de façon succincte un plan pour l'emploi qui serait prêt pour janvier 2016.

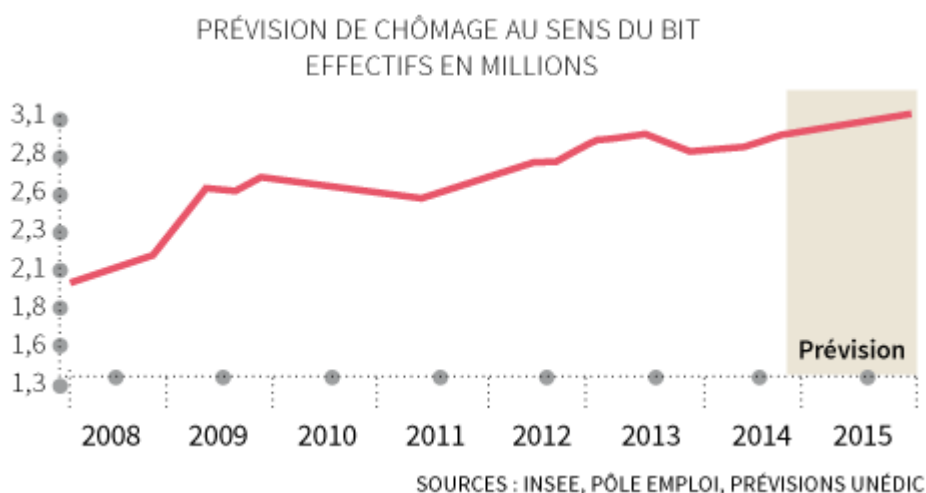
Tout d'abord, il faut noter que les assurances chômeurs sont déficitaires. Le plan consiste dans un premier temps à favoriser et accentuer la formation des chômeurs pour les aider dans leurs recherches d'emploi. Ce système de formation est déjà imposé aux

chercheurs d'emploi par le Pôle Emploi, mais il ne connaît pas un franc succès puisque le niveau de chômage reste important. Il est convenable de préciser que toutes les mesures qui pourraient être prévues ne peuvent connaître le succès sans l'implication des chercheurs d'emploi, donc nous excluons dès à présents les chômeurs volontaires. En effet, les individus préférant recevoir un revenu moindre que s'ils travaillaient ne doivent pas être concernés par les efforts publics.

Ensuite, Manuel Valls prévoit de renforcer l'apprentissage qui apparaît comme la suite logique d'une formation. L'apprentissage est, pour les jeunes encore en formation, un système favorisant l'embauche à la fin du diplôme. Cette idée de M. Valls est intéressante s'il souhaite élargir l'apprentissage aux demandeurs d'emploi. En effet, nous pensons que les employeurs seraient plus favorables à embaucher une main d'œuvre moins coûteuse et de l'intégrer dans son effectif. Cette période d'apprentissage représenterait une période d'essai favorable d'une part aux employeurs, et d'autre part aux apprenants.

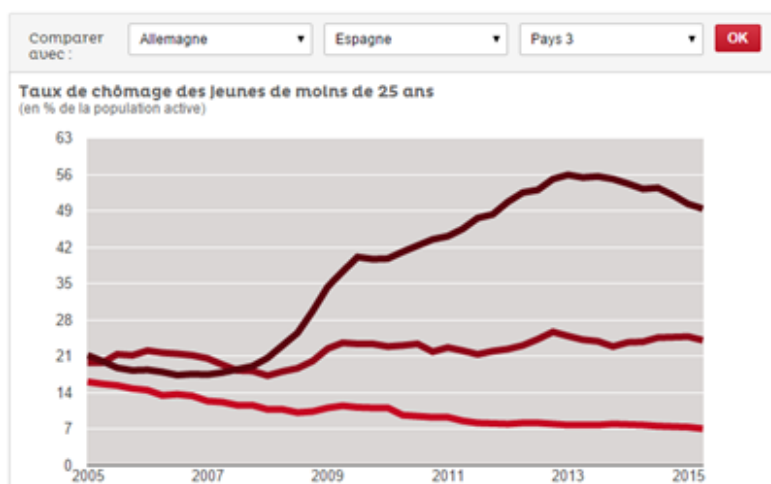
Le dernier aspect évoqué de ces nouvelles mesures ne concerne plus la recherche d'emploi mais le licenciement. En effet, Manuel Valls pourrait poursuivre l'idée chère à Emmanuel Macron qui consiste à prévoir un barème d'indemnités de licenciement. Nous pensons que cela pourrait être efficace pour protéger les salariés et contraindre les employeurs à réduire les licenciements puisque cela entraînerait un coût important.

Pour conclure sur ces nouvelles mesures de l'emploi en France, notre avis est qu'il serait temps de s'organiser contre le chômage. Les politiques font des constats sur le niveau de chômage, mais il faudrait maintenant trouver des solutions, particulièrement pour les jeunes diplômés qui ont beaucoup de difficultés à trouver un emploi à la sortie des études. Ces mesures évoquées nous semblent efficaces et méritent d'être expérimentées. Cependant, nous allons devoir attendre janvier 2016 pour en avoir une vision globale puisque Manuel Valls reste évasif à ce sujet.



Où en est l'emploi pour les jeunes en France ?

FRANCE | TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS



Légende :
 en rouge l'Allemagne
 en bordeaux la France
 en marron l'Espagne

source : OCDE

Comme nous pouvons l'observer sur le graphique ci-dessus, le taux de chômage des moins de 25 ans est important en France. Certes, il est très largement inférieur à celui de l'Espagne, mais par rapport au bon élève de l'Union Européenne, l'Allemagne, le taux de chômage des moins de 25 ans représente plus du double de celui de l'Allemagne. Une nouvelle fois ce graphique met en évidence l'urgence des mesures prévues par M. Valls pour janvier 2016.

Pour les étudiants de Master 2 que nous sommes, ce constat reste toujours flagrant. L'intégration dans une entreprise à la sortie du diplôme est devenue un critère de sélection d'une université de plus en plus important. Il faut noter que 40% des étudiants de Master 2 en France poursuivent leurs études. En ce qui concerne l'IUP Banque – Finance de Nantes, le taux d'insertion des étudiants ayant eu leur diplôme durant l'année scolaire 2014-2015 devrait être établi prochainement et affiché lors des portes ouvertes et tests d'entrées.

Le Monde, le 21 décembre 2015, a établi un classement des universités françaises selon l'intégration à la sortie du diplôme. L'université de Bretagne Sud fait figure de première de la classe pour les filières droit, économie et gestion. L'université de Nantes pour ces mêmes filières se classe 5^e. Le détail de ce classement est consultable à l'adresse suivante : <http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/france/taux-de-chomage-des-jeunes-de-moins-de-25-ans.html#>

Pourquoi une hausse de l'emploi serait-elle bénéfique pour les banques ?

La Banque est un acteur majeur dans l'économie, aussi bien pour le financement et l'accompagnement des entreprises que pour le suivi des particuliers. L'emploi et l'activité bancaire sont donc intimement liés. Pour analyser les aspects bénéfiques du chômage pour les banques, nous devons préciser qu'il y a deux situations : celle où la banque est créancière et celle où elle est dépositaire des fonds placés.

L'activité traditionnelle de la banque est le financement par l'octroi de crédit. La qualité de l'emprunteur est importante pour l'établissement, afin d'apprécier le risque

qu'il peut prendre : une hausse de l'emploi aurait forcément un impact positif sur le niveau de risque pris par les banques.

Le second pendant de l'intermédiation bancaire est la collecte : les banques doivent verser des intérêts aux clients, et se financent en plaçant et en prêtant ces fonds. Donc, une réduction du chômage devrait permettre aux établissements de crédits d'observer un accroissement de leurs avoirs et, par conséquent, une augmentation de leurs profits.

Pour conclure, ces nouvelles mesures de l'emploi sont bien perçues et devraient être bénéfiques pour les particuliers, spécialement pour les jeunes. L'augmentation du pouvoir d'achat grâce à l'emploi devrait être bénéfique aux entreprises privées mais aussi aux entreprises financières.

NOEL FAIT DU BIEN A L'ECONOMIE

Rédigé et achevé le 07/01/2016

Par Priscilla BAUER

Les fêtes de fin d'année sont constituées de repas de famille, de réunions entre amis... Mais c'est aussi un instant clé pour l'économie. En effet, l'achat de cadeaux à mettre sous le sapin et la constitution de repas gastronomiques ont fait flamber les comptes de Noël.

Après une année aussi bouleversante que 2015, du fait des attaques terroristes contre Charlie Hebdo, l'hyper cacher et le Bataclan, la population n'a jamais été aussi soudée, ce qui a rendu les fêtes de Noël très riches en émotions.

S'accorder de bons moments, se rejoindre autour d'un agréable plat gastronomique, offrir et recevoir quelques présents : voilà qui fait du bien aux esprits... Et à l'économie, car derrière le côté festif de cette période se cache un moment essentiel de l'activité économique du pays, qui mobilise pratiquement tous les secteurs : des usines de jouets aux restaurants, en passant par les grands centres commerciaux, sans oublier les services de téléphonie.

Dans sa 18^{ième} édition de *L'étude de Noël*, l'Institut Deloitte énonce que « par rapport à l'année dernière, le budget de Noël moyen 2015 des consommateurs européens reste constant (-0,3%), à 513 €. Mais le budget moyen de fin d'année en France est de 577 €, en hausse limitée de 0,23 % ». Cette petite hausse des dépenses des français montre l'envie de faire plaisir aux personnes qui leurs sont proches malgré des évènements tragiques.

La population française favorise clairement les présents dans la répartition de son budget de Noël (61%), ce qui est préjudiciable de 8 points pour les sorties d'après Deloitte. Il y a 2 tendances chez les français : ceux qui ont privilégié la qualité du cadeau plutôt que le nombre (ce qui a par enchaînement conduit à une augmentation du budget consacré à chaque personne), et ceux qui ont plutôt privilégié le nombre afin de partager avec tous leurs proches (autres enfants +8 % et autres adultes +9 %), pas seulement la famille stricto sensu.

Même si la crainte d'une dégradation économique est toujours présente dans les esprits, les promotions 2015 ont incité plus d'un français sur deux à augmenter ses dépenses de Noël.

Cet accroissement a beaucoup profité au e-commerce : le prévisionnel de la fédération du secteur (Fevad) prédisait une augmentation de 13% du chiffre d'affaires des achats en ligne pour cette période. Les attentats de début novembre ont accentué le phénomène.

Marc Lollivier, délégué général de la Fevad, a déclaré que le e-commerce sera en croissance mais qu'il est difficile de donner des chiffres. Certains sites ont annoncé de belles performances, comme Brandalley qui annonçait mi-décembre des ventes en augmentation de 20%, ou CDiscount qui pense avoir progressé de 15% par rapport à l'an dernier.

Ces facteurs nous permettent d'être positifs en attendant les résultats du dernier trimestre 2015.

Les évènements tragiques de cette année ont poussé la population vers une nouvelle manière de consommer, cependant cette tendance est faussée par les circonstances. Il nous apparait donc difficile de s'appuyer sur les chiffres de 2015 pour les prévisionnels de 2016 car ils ne nous en donneront qu'un vague aperçu.

Economie locale

Rédigé et achevé le 28/12/15

Par Nicolas RIGAUD

En Vendée : L'impact des quotas sur la pêche vendéenne :

Comme tous les ans, en fin d'année ont lieu des négociations dans la ville de Bruxelles afin de décider des quotas de pêche applicables pour l'année à venir. Ces négociations n'ont pas amené de très bonnes nouvelles. En effet, les quotas ont encore diminués par rapport à 2015 : de 10% pour la sole, et l'interdiction de pêcher le bar pendant 6 mois en Manche.

Quel est l'impact de ces négociations dans notre région et plus particulièrement en Vendée ?

Pour José Journeau, président du Comité Régional des Pêches et de l'Organisation de Producteurs de Vendée, ce n'est évidemment pas une bonne nouvelle. La sole représente en moyenne 30% du chiffre d'affaires des criées de Loire Atlantique.

Pour les banques, ce n'est pas non plus une bonne nouvelle. En effet, ces clients professionnels vont avoir plus de difficultés à générer du résultat, et il faudra alors que leurs conseillers soient au plus proche pour les accompagner dans cette période difficile pour la pêche française.

De notre côté, nous voyons aussi d'un mauvais œil cette annonce pour notre région très orientée vers la mer. Pour essayer de continuer à pêcher et ainsi avoir une année moins morose, les pêcheurs devront ainsi se tourner vers d'autres espèces non touchées par cette diminution des quotas, telles que le merlu.

En Loire Atlantique : Business frileux au marché de Noël de Nantes

Un an après l'accident du 22 décembre 2014 place Graslin, le marché de Noël a entamé une nouvelle saison sur ses lieux habituels : la place Graslin et la place du Commerce.

Le 25 décembre 2015, un mois après le début de la saison, l'heure du premier bilan a sonné, et le moins que l'on puisse dire est qu'elle n'a pas été la meilleure. En effet, malgré un temps favorable aux affaires avec une température extérieure douce (sauf pour les vendeurs de vin chaud!), la fréquentation est en baisse.

Nous pensons que cette morosité des affaires peut s'expliquer par des facteurs psychologiques : les attentats du 13 Novembre à Paris et l'accident survenu il y a un an dans ce même lieu restent dans nos mémoires. Certains commerçants ont bien précisé à nos confrères d'Ouest France qu'« il y avait eu un peu de psychose, surtout au début ».

Le constat est sans appel : quand on passe dans les allées du marché on observe une fréquentation moindre alors que ce n'était pas le cas dans d'autres magasins plus traditionnels.

Enfin, malgré le fait que le budget de Noël augmente par rapport à 2015, le budget loisirs a diminué au profit du budget réveillon. Ce marché de Noël ne fait pas exception à la règle.

Dans le Maine et Loire : légère baisse des demandeurs d'emploi

Comme au niveau national, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire sans aucun travail durant le mois, a baissé. On compte 84 demandeurs d'emploi en moins par rapport au mois précédent. Par contre, sur un an, ce nombre a augmenté de 2.2%.

Dans la région, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi par rapport au mois d'Octobre n'est pas bonne. En effet, il augmente de 0,3% par rapport au mois d'octobre (et de 1.7% par rapport au début de l'année 2015.)

Nous constatons que cette hausse par rapport au niveau national est un mauvais indicateur de la santé de notre région. En effet, en France sur un an, nous avons constaté que le taux de chômage n'avait augmenté que de 0.2 point.

A nuancer cependant : certaines entreprises sont à surveiller et pourraient devenir des modèles de réussite de notre région. D'autres secteurs sont en manque de travailleurs du fait d'un fort déficit d'image : principalement les secteurs de l'industrie tels que la métallurgie et les énergies renouvelables, ainsi que le numérique et l'informatique.

Parmi celles qui nous semblent prometteuses, l'entreprise DealON, de la Baule, sort du lot. Elle a pour but de faire économiser de l'argent aux consommateurs grâce à un principe simple : l'acheteur s'inscrit sur le site et précise ce qu'il souhaite et au prix qu'il veut. Ensuite, cette intention d'achat est diffusée à l'ensemble des partenaires du site et la meilleure offre du commerçant est envoyée au client par SMS.

En Sarthe : La Galibox, une initiative intéressante :

Séverine Jérigné, une Sarthoise basée à Cré-Sur-Loir, a lancé un box innovant : la Galibox. Ce kit permet à celui qui l'achète de créer ses produits ménagers soi-même, à partir de vinaigre blanc notamment.

Dans un contexte où la protection de l'environnement est une priorité, nous pensons important de vous présenter cette initiative. En effet, la moitié des phosphates rejetés dans la nature proviennent de nos produits ménagers. Avec ce kit, vous avez la possibilité de fabriquer les vôtres en ayant tous vos produits dans un seul et même pack.

Nous pensons que cette société a de l'avenir. En effet, les Français sont de plus en plus à vouloir faire leurs produits eux-mêmes et ce box répond exactement à ce besoin. Le seul bémol à signaler est le manque de visibilité de cette entreprise sarthoise. Cependant après un an et demi d'existence, elle tient un bilan plutôt positif, et a un fort potentiel de développement qui peut intéresser les banques.

Ainsi, cette entreprise illustre ce que nous disions auparavant : comme d'autres, elle présente un fort potentiel, et c'est sur ce cœur de cible que les banques doivent axer leur attention, afin de déceler les éléments à suivre et à accompagner dans leur développement.

Oil: a continuous drop in prices, but what consequences?

Rédigé et Achevé le 5/01/2016

Par Guillaume COYAT et Paul LUCAS

We talk for months of continued decline in oil prices, but the practical implications of this trend are not as highlighted. However if we look the 2016 budget adopted by Saudi Arabia on 25 December, we understand through the expected record deficit of 79 billion euros and austerity measures including increases of over 50% of the price gasoline that this consequences are important.

First Arab economy, and the world's largest oil exporter, the Saudi kingdom decided to reconsider the price of electricity, water and petroleum products, largely subsidized in the Kingdom, as part of austerity measures to deal the fall in oil revenues : the price of unleaded gasoline 95 increases by 50% to \$0.24 per liter, and the gasoline 91 67% to \$0.20 per liter.

Despite the fall in oil prices, the government maintained in 2015 a high level of spending which led him to dip into its currency reserves, accumulated during the years when the oil price was high.

In 2016, to ease the pressure on the state budget, the Saudi kingdom intends to increase taxes on services, create new taxes and finalize arrangements for the introduction of VAT. The government also announced a program to contain the increase in current expenditure, including salaries and other benefits and allowances that have swallowed up \$120 billion in 2015.

The IMF urged in recent years the Gulf oil monarchies to reduce subsidies and diversify their economies, otherwise these countries are likely to exhaust their reserves in five years. It is the project that the Kingdom is now taking very seriously, as it is currently cornered.

For the first oil exporter, we see that the situation is delicate. Conversely, as a largest consumer of oil, United States should take advantage of this situation : prices fall, households and American companies see the decrease of their bill : their purchasing power therefore increases accordingly.

But being a big oil consumer, United States are also one of the largest exporters, thanks to the development of shale gas. Therefore 35000 American workers in the oil industry were laid off, companies reduced their dividends and have shelved investment in an industry that requires large sums to finance the equipment needed for hydraulic fracturing. At the scale of United States the number of oil and gas platforms decreased in one year from 1925 to 864. Some equipment of oilfields are abandoned, so some farmers are forced to change their living standards.

Banks are also more reluctant to lend to oil companies exposed to fluctuations of the price of black gold because of a substantial indebtedness, and it is justified : in 2015 fifteen of them went bankrupt.

The reasons for the drop in oil prices are many : overabundance of black gold on the world market, accentuated by the United States through the development of hydraulic fracturing

of shale formations. Saudi Arabia and other Gulf states for their part refuse to cut production for fear of losing market share on the day the course will rise. Iraq also pours his oil on the market, like Nigeria, and Russia is not going to cut production.

In the US, however, the situation is not as catastrophic as Saudi : active companies have lowered the breakeven point from their wells by improving their efficiency : by injecting sand at the time of fracking it is possible to increase production by 50% for a small additional cost. If the breakeven point is reached only from a price per barrel to 60 dollars for some, several companies make profits even with a barrel to 30 dollars. This situation pushes the oil companies to innovate and look for techniques to be more effective, and simply survive.

It is in this particular context that the US Federal Reserve raised its key rate by 25 basis points to 0.25% -0.50%. A historic decision because it is the first increase in 10 years.

What consequences for US households?

The rate hike by the US Federal Reserve is good news for investors: it will boost their yields, reduced to almost nil since the financial crisis. But before investors, Americans are mostly borrowers. Rising interest rates is bad news from that point of view there. History has also shown that when the Fed increased its key interest rates, the banks increased the cost of loans more than they were within the interest paid to savers. These tend to increase by 0.25 percentage points during the year following the Fed decision.

What impact on the dollar?

The speculative long positions on the dollar have increased and are very strong, markets anticipating monetary tightening by the Federal Reserve. But "history teaches that the dollar collapses in the months following the first increase in interest rates by the Federal Reserve, to do anything other central banks," says David Bloom, head of strategy on currency at HSBC.

What consequences on commodities?

The commodity prices have tended to perform well in earlier Fed tightening cycles. The reason ? Higher rates generally correspond to an acceleration period of the US and global economic growth. The evolution of the dollar also plays, most materials are denominated in dollars. However, the performance of the US dollar during the rate hike cycle is mixed, says monetary policy.

But things may be different this time. On the one hand, the United States is no longer the world's top consumers of "commodities". On the other hand, the Fed doing it alone for now, the dollar is expected to remain strong. The commodity currencies (ruble, Chilean peso, real ...) could therefore even weaken, to continue to mass produce despite lower revenues, as do Russian oil companies.

What consequences for banks?

Banks are dissatisfied with the measures announced on Wednesday. At the request of regulators, US banks have calculated the profits they could draw. JP Morgan calculates that a 1 percentage point increase its pre-tax profits of around \$ 2.8 billion.

Rising interest rates also has its drawbacks: the borrowers, who will pay higher interest rates, will find it harder to repay their debt. The effect is not immediate, say bankers: the rate increase causes a rise in defaulters within 18-24 months. JP Morgan expects to see bad debts increase by 76% in 2017. Bank of America horizon is more pessimistic, since it provides for an increase twice (143%).

Are the rates on European debt back?

The rates of European government bonds in the short term (2 years) are a priori protected against a rise in the cost of money in the United States.

Long-term European sovereign bonds rates have, themselves, tend to follow the movement of US government bonds rates. This was actually one of the greatest fears when Ben Bernanke, the former Fed chairman, spoke of the end of the gigantic securities purchase program (QE) in May 2013. But today, the risk is smaller. First, because the ECB has itself launched a vast system of interventions on long-term sovereign debt market (it buys the equivalent of 60 billion euros of government bonds each month), which raises the price of these securities (and therefore lower efficiency or rate). Moreover, because the Fed's tightening is so anticipated by the market as US bond yields have no reason to move much.

What risks for emerging countries?

The prospect of higher rates the Fed has already caused damage in emerging market. Their exchanges and their currencies have dropped in 2015 as a result of significant capital flight. Rising interest rates makes them more attractive investments in the US for investors looking for yield, investors also hope to benefit from the continued rise of the dollar. If the decline in emerging currencies gain competitive offers welcome to these savings, it weakens back companies that are considerably indebted in dollars. The risk is seeing a sharp rise in defaults.

Projet de loi de finances pour 2016 et loi de finances rectificative 2015

Rédigé et achevé le 23/12/2015

Par Nicolas RIGAUD

Le projet de loi de finances rectificative 2015 a définitivement été adopté le 17 décembre 2015. Dans cet article, nous ferons un point précis sur l'ensemble des mesures fiscales issues du projet de loi de finances rectificative de 2015 et de loi de finances pour 2016 impactant le secteur bancaire, et particulièrement la gestion de patrimoine.

Vers un alignement du dispositif Madelin sur l'ISF-PME :

L'ISF-PME est un dispositif qui permet aux investisseurs de bénéficier d'une réduction au niveau de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 50% (dans la limite de 45000€ par an) sous certaines conditions. L'article 13 du projet de loi de finances rectificative (PLFR) dispose que ce mécanisme concerne les petites et moyennes entreprises (PME) de moins de 7 ans d'existence.

L'assemblée nationale a élargi la loi Madelin. La réduction d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) n'était éligible que pour les investissements dans de très petites entreprises. Désormais, bien que le taux de la réduction reste le même (18%), les investisseurs pourront bénéficier de la réduction lors de leurs placements dans les mêmes entreprises que celles du dispositif ISF-PME.

Avec cette harmonisation les banques vont pouvoir mettre en avant leurs contrats Madelin et proposer le dispositif sur des durées plus longues, avec un cadre élargi. Elles vont devoir conseiller au mieux les clients afin qu'ils fassent les investissements dans les entreprises les plus solides financièrement. Pour ce faire les banquiers vont pouvoir être force de proposition sur un autre service qu'est le mandat de gestion, service qui sera générateur de commissions bancaires et permettra à ces sociétés d'augmenter leur produit net bancaire.

A mon avis, l'intérêt d'aligner ce dispositif sur l'ISF-PME pour les clients patrimoniaux est de pouvoir bénéficier d'un nouvel accès à un support de placement rémunérateur. L'inconvénient principal est le risque que représente l'investissement dans les entreprises de petite et moyenne taille : il faudra alors que les clients sélectionnent bien les entreprises où ils placeront leurs fonds.

Pour les entreprises, l'élargissement de ce dispositif permettra d'accéder plus facilement à des clients investisseurs soit via un PEA-PME ou en investissement direct. Elles pourront accéder à des flux monétaires plus facilement qu'auparavant : en effet, le crédit bancaire est difficile à obtenir pour les petites sociétés car comme précisé plus haut, elles représentent un fort risque.

La dématérialisation des procédures fiscales avec point d'apogée le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu :

Le projet de loi de finances 2016 constitue la première étape du prélèvement à la source qui sera définitivement mis en place au 01^{er} Janvier 2018. Parallèlement l'Etat a décidé que la déclaration en ligne des impôts devient la norme et la déclaration papier l'exception. Cette mesure va être mise en place progressivement : pour les revenus de 2015 déclarés en 2016, les contribuables concernés sont ceux qui déclarent annuellement plus de 40 000 € par an.

L'objectif visé par la généralisation du procédé de télé-déclaration est d'arriver au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Au niveau des banques, l'intérêt d'avoir un prélèvement à la source est de pouvoir connaître plus facilement l'imposition de leurs clients. Par exemple, si l'entreprise est chargée de collecter l'impôt, le montant dû apparaîtrait sur la fiche de paie et lors d'un rendez-vous, on aurait la possibilité avec un seul document d'avoir le revenu mais aussi ses impôts. Si la banque devait être celle qui collecte l'impôt, ce serait encore plus intéressant car elle aurait directement l'information dans son système.

Pour moi, le prélèvement à la source de l'impôt est plutôt une mesure positive. En effet, cela permettra d'abord au contribuable au fil de l'année de connaître exactement son revenu net et ainsi gérer au mieux son budget. Un autre avantage est d'éviter les impayés pour des foyers fiscaux qui connaîtraient une baisse de salaire entre l'année de déclaration et l'année de paiement.

Dernier avantage, et pas le moindre : augmentation de la consommation des ménages : la part de revenus placée pour payer l'impôt ne serait plus nécessaire et pourrait donc être réinvestie dans l'économie réelle.

Par contre, en mettant en place cette mesure, certaines limites apparaissent. En effet, que deviennent tous les dispositifs de réduction et de crédit d'impôt accordés par l'Etat, ainsi que le quotient familial ? Est-ce qu'il faudra que le client se voit prélevé à la source et demande la réduction en présentant son justificatif ?

Autre problème : le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ne serait que partiel. Certains revenus catégoriels ne sont pas connus au fil de l'eau, par exemple, sur les revenus fonciers, on connaît effectivement les loyers mais pas exactement le montant des charges.

Des mesures fiscales tournées vers l'écologie :

Dans son projet de loi de finances pour 2016, l'Etat insiste sur la préservation de notre planète (ces dispositifs peuvent faire écho à la COP21 qui s'est déroulée au mois de novembre). Parmi les mesures, l'article 40 prolonge le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).

Ce crédit d'impôt s'applique si vous effectuez des travaux d'amélioration dans votre résidence principale, de type isolation thermique, installation d'une chaudière à compensation ou d'équipements de production d'énergie grâce à une source d'énergie

renouvelable. Antérieurement à la prolongation de ce crédit d'impôt, les travaux concernés devaient être réalisés avant le 31 décembre 2015 : ce délai a été allongé d'un an.

Il permet d'avoir un taux unique de réduction à hauteur de 30%, applicable sans conditions de revenus et sans avoir l'obligation de réaliser un bouquet de travaux (condition supprimée en 2014). Le plafond du crédit d'impôt est de 8 000 € pour une personne seule (16 000 € pour un couple et 400 € de plus par personne à charge), sur une période de 5 ans.

Pour les banques, ce dispositif permet de proposer des financements à leurs clients patrimoniaux, générateurs d'intérêts collectés et qui permettent d'augmenter la marge d'intermédiation, donc le produit net bancaire.

Pour les clients patrimoniaux, cela permettra de réduire l'imposition en bénéficiant d'un crédit d'impôt avec un pourcentage assez important, mais aussi à leur bien de prendre de la valeur et ainsi pouvoir obtenir une plus-value immobilière plus grande.

Pour moi c'est une mesure intéressante : elle permet en effet d'effectuer des travaux dans les résidences principales afin que leur impact écologique soit le plus faible possible. Cependant, le fait de demander que les professionnels réalisant les travaux possèdent un label de qualité peut entraîner des difficultés financières pour ceux qui ne le possèdent pas.

Le Crowdfunding Immobilier

Rédigé et achevé le 06/01/2016
Par Jordan BABIN et Nicolas RIGAUD

Qu'est-ce que le Crowdfunding ?

Le Crowdfunding est un mode de financement participatif s'appuyant sur Internet. Les emprunteurs déposent un appel de fonds sur une plateforme dédiée, et chaque investisseur s'engage à financer un projet selon ses souhaits. Il convient de distinguer deux types de Crowdfunding :

- Le financement avec contrepartie : en échange d'un apport financier, l'investisseur acquerra le statut de créancier et recevra des titres de participations.
- Le financement sans contrepartie : cet apport prend la forme d'un don. Dans les faits, les demandeurs de financement remercieront les investisseurs par l'envoi de cadeaux. Par exemple, l'entreprise Vendéenne Le Slip Français s'est constituée et développée par ce biais, elle transmet à ses apporteurs des cadeaux de la marque et propose aux investisseurs les plus généreux la possibilité de devenir testeurs de produits innovants.

Ce mode de financement est ouvert à tout type de projet, d'ailleurs il s'est fait connaître avec le financement d'une nouvelle génération d'artistes, comme l'illustre la production des albums musicaux d'Irma et de Grégoire avec My Major Company. Depuis, ce financement ne cesse de se développer en convaincant des nouveaux investisseurs.

Le contexte économique d'après crise a eu pour conséquence de renforcer les critères d'octroi de prêts des banques, ce qui a permis de constituer une alternative de financement pour les entreprises, et à moindres coûts.

Qu'en est-il de l'immobilier ?

Dans une précédente édition réalisée pour le mois de septembre, une présentation du financement immobilier participatif avait été réalisée. En ce mois de décembre, il convient de faire un focus sur la rentabilité de ce mécanisme.

Le financement participatif (dont le Crowdfunding) permet de soutenir un projet à plusieurs par le biais de la mutualisation financière. Il s'agit ici d'acheter un bien immobilier à plusieurs. La nature du bien n'est pas essentielle puisqu'il y a plusieurs axes de financement : la restauration de l'ancien et l'acquisition d'un bien (construction ou achat d'un immeuble ancien). Cependant l'objet reste inchangé puisqu'il s'agit du financement de promoteurs immobiliers, peu importe son activité.

Pour cela, une multitude de plateformes sont apparues en ligne pour recenser les projets. Il convient de noter que le nombre d'acteurs a été multiplié par 5 durant l'année 2015. Ce financement est en pleine expansion puisque les montants investis ont été multipliés par 10 sur cette période.

Pour ce qui est du mode de financement, les investisseurs vont cofinancer le promoteur afin qu'il puisse lancer son opération. En dehors de cet investissement, les promoteurs immobiliers ne peuvent lancer un projet immobilier que si une partie des lots ont obtenu une promesse d'achat. Ce nouveau mode de financement permet donc aux promoteurs de déclencher leur projet en amont. Au fur et à mesure que les appartements sont achetés et livrés, les investisseurs sont remboursés de leur apport majoré par des intérêts ou une partie des recettes.

Cette opération concerne très majoritairement des promoteurs, même si de rares cas d'acquisition d'un bien immobilier en direct à plusieurs sont à signaler, bien que non-significatifs.

Parallèlement à l'avantage lié à la rentabilité du projet, ce mode de financement revêt un inconvénient majeur : l'investisseur ne peut percevoir d'avantages fiscaux. En effet, les dispositifs de défiscalisation (Pinel notamment) ne sont pas permis. Cependant, le développement potentiel de celui-ci pourrait permettre la prise en considération de ces dispositifs. D'ailleurs, nous pensons que lorsque ce mode de financement deviendra significatif, l'administration fiscale mettra à disposition des avantages fiscaux au même titre que les SCPI (Société Civile de Placements Immobiliers).

Ci-dessous, le site Internet crowdfundingimmo.fr propose trois types de projets selon la phase de financement :

Nos projets de crowdfunding immobilier

 <p>At Home Chemin de Bos - 33320 Eysines</p> <p>A l'étude Obligations à taux fixe AFC Promotion</p> <p>Résidence d'habitat mixte de 75 logements. <i>Risques de perte en capital et d'illiquidité.</i></p> <p style="text-align: center;">En cours d'audit</p> <table border="1"> <tr> <td>Montant recherché 500 000 €</td> <td>Ticket minimum 2 000 €</td> <td>0 % levés</td> <td>Ouverture prochaine</td> </tr> </table>	Montant recherché 500 000 €	Ticket minimum 2 000 €	0 % levés	Ouverture prochaine	 <p>Le Patio Avenue du Maréchal Juin - 83980 Le Lavandou</p> <p>8% annuel Obligations à taux fixe Segeprim</p> <p>Programme de 20 logements du T2 au T3. <i>Risques de perte en capital et d'illiquidité.</i></p> <p style="text-align: center;">En cours de collecte</p> <table border="1"> <tr> <td>Montant recherché 200 000 €</td> <td>Ticket minimum 2 000 €</td> <td>33 % levés</td> <td>54 jours restants</td> </tr> </table>	Montant recherché 200 000 €	Ticket minimum 2 000 €	33 % levés	54 jours restants	 <p>Le Casanova 261, Avenue de la Résistance - 83000 Toulon</p> <p>8% annuel Obligations à taux fixe Segeprim</p> <p>Programme de 47 logements du T2 au T4. <i>Risques de perte en capital et d'illiquidité.</i></p> <p style="text-align: center;">Clôture en cours</p> <table border="1"> <tr> <td>Montant recherché 200 000 €</td> <td>Ticket minimum 2 000 €</td> <td>100 % levés</td> <td>Terminé</td> </tr> </table>	Montant recherché 200 000 €	Ticket minimum 2 000 €	100 % levés	Terminé
Montant recherché 500 000 €	Ticket minimum 2 000 €	0 % levés	Ouverture prochaine											
Montant recherché 200 000 €	Ticket minimum 2 000 €	33 % levés	54 jours restants											
Montant recherché 200 000 €	Ticket minimum 2 000 €	100 % levés	Terminé											

Quels en sont les risques ?

Il convient de souligner qu'en utilisant ce mécanisme les investisseurs subissent les mêmes risques que dans n'importe quel investissement standard dans l'immobilier.

Parmi ces dangers, les risques liés à la construction sont importants. En effet, le risque majeur auquel un investisseur peut faire face est le retard de livraison. Celui-ci ne sera remboursé que lorsque le promoteur aura vendu ses biens. Donc, si le bien n'est pas livré, il ne peut pas y avoir de cash-flow. Conjointement à ce risque de retard de remboursement le risque lié à la vente du bien est aussi important.

De plus, un certain nombre de projets n'aboutissent pas. Ainsi, l'investisseur doit faire face à la perte de son capital. Cependant, ce risque n'est pas spécifique au Crowdfunding, puisqu'il s'impose à tout investisseur immobilier. Par ailleurs, lors d'investissements par le biais d'un promoteur, il faut percevoir le risque de défaillance de celui-ci, d'où l'importance, en amont, d'analyser et de vérifier l'image du promoteur et sa solidité financière.

Préalablement deux modes d'investissements ont été distingués : le financement d'un projet réalisé par un promoteur avec les risques cités ci-dessous, et l'acquisition conjointe d'un immeuble seul (non-significatif du marché dans ce type de Crowdfunding). Cependant, les risques de cette dernière sont semblables à ceux présents lors d'une acquisition standard par le biais d'un emprunt bancaire ou d'un autofinancement. Le risque majeur est lié à la location et aux difficultés pour trouver un locataire.

Comme pour tout investissement en Crowdfunding, l'investisseur doit faire face à des risques liés à la sélection de la plateforme et de l'emprunteur. Il faut donc trouver le bon projet.

Quelle peut être la rentabilité ?

La jeunesse de ce mode de financement rend délicate l'appréciation d'une espérance objective de rentabilité semble compliqué. En effet, le manque de recul ne permet pas de comparer cet investissement aux placements courants.

Les rentabilités sont en moyenne comprises entre 8% et 12% pour les premiers projets financés. De plus, certains fonds ont eu un retour sur investissement atteignant 20%, ce qui en fait un des placements les plus rémunérateurs. Malgré cette rentabilité attractive, il est difficile d'anticiper des rémunérations semblables pour les prochaines années.

En fonction du type d'investissement, le mode de rémunération est différent. Dans la majeure partie des cas ce retour sur investissement se fait en un versement unique à la réalisation du projet. Cependant, certains fonds proposent un placement assimilable à un titre obligataire couponné.

A l'échelle nationale, les plateformes nancéennes, parisiennes puis rennaises surperforment.

Notre équipe émet également une autre réserve sur la potentielle réalisation d'une rentabilité similaire les années suivantes : cette rémunération exceptionnelle n'est-elle pas également due à un effet de mode qui risque de s'atténuer ?

Comment les banques peuvent-elles se positionner ?

De ce point de vue, les banques peuvent opter pour deux positions distinctes : en concurrent ou en acteur.

Pour se positionner, il convient de faire le parallèle avec les investisseurs en capital-risque. Pour renforcer leur développement, les banques peuvent constituer leur propre plateforme et ainsi proposer à leurs clients une alternative, alors qu'une absence sur ce

marché entraînerait une perte d'opportunité et de parts de marché du fait de l'accroissement de la concurrence. Si elles optent pour l'intégration sur ce marché, ces sociétés auront la possibilité de proposer différentes sources de financement tout en conservant l'intérêt économique : elles pourront proposer l'emprunt bancaire et/ou le financement participatif.

En tant que futur acteur bancaire, nous pouvons distinguer deux situations : celle où le client souhaite emprunter et celle où il investit.

Dans le cas où il est emprunteur, ce type de financement est envisageable pour plusieurs raisons : diversifier les prêteurs à moindre coût et ainsi mutualiser le risque à la manière d'un pool bancaire. De plus, cela permettrait au dirigeant de bénéficier en plus du soutien financier de l'ouverture du capital à de nouveaux investisseurs comme un investisseur de Hedge funds.

Dans la situation où il est investisseur, le Crowdfunding immobilier dispose d'un potentiel d'expansion inestimable. Nous pensons que les clients fortunés mais ne disposant pas d'une capacité financière suffisante pour investir seuls peuvent se placer sur ce type de fonds. Cette situation répond aussi à un objectif de diversification du patrimoine. Cependant, au vu de l'exposition au risque de ce fonds, cet investissement n'est conseillé que pour des investisseurs avertis et ayant un profil de risque dynamique.

Bilan des performances 2015

Rédigé et achevé le 09/01/2016
Par Paul LUCAS et Priscilla BAUER

BILAN 2015 : « Les pires douze mois pour les stratégies de placement depuis 1937 ! » selon Bloomberg

Selon un sondage de Bloomberg il s'agit des pires douze mois pour les stratégies de placement depuis 1937. Sur les marchés actions, même si la situation est moins catastrophique qu'en 2008, la performance est tout juste positive (+2,2% pour le S&P 500) et négative pour le Dow Jones depuis janvier.

Habituellement quand une classe d'actifs ne parvient pas à produire des rendements, une autre le fait à sa place, sauf cette année : les obligations ont déçu, et les matières premières ont connu une chute vertigineuse de l'ordre de 23% ! Situation extraordinaire quand on sait qu'au cours des dix dernières années il y a toujours eu une classe d'actifs produisant au moins un rendement de 10%.

Côté Hedge funds, le bilan n'est pas plus glorieux : le nombre de fonds fermés à fin septembre 2015 est en hausse de 2% par rapport à 2014, soit le pire trimestre depuis 2008, et les rendements se sont effondrés.

Ces dernières années, les investisseurs ont eu tendance à jeter le dévolu, faute d'opportunités suffisamment satisfaisantes dans les pays dits développés, sur les émergents. En 2015 cette porte de sortie est résolument restée fermée : récession pour les uns, éclatement de bulles spéculatives pour les autres, ou encore forte dévaluation de la monnaie locale, comme en Argentine et au Brésil, qui ont connu une perte de valeur de leur monnaie de plus de 30% face au dollar.

Seul embellie au tableau : le vieux continent, où certains indices boursiers (Italie, France, Allemagne notamment) affichent des performances flirtant avec les 10%. Mauvais élève (une fois n'est pas coutume), la Suisse est à la traine avec une chute de la bourse de Zurich de l'ordre de 3%.

Il convient de nuancer ce bilan bien morose avec les performances exceptionnelles qu'ont connu certaines sociétés : Netflix (+142%), Amazon (+114%) et Activision Blizzard (+93%). L'assurance-vie quant à elle a le vent en poupe ! L'Association Française de l'Assurance communique en cette fin d'année les chiffres 2015 de la collecte en assurance vie, et on peut dire que le placement préféré des Français se porte bien. Il est en hausse avec une collecte de plus de 121 milliards d'euros ! La collecte pour la même période en 2014 s'élevait à un peu plus de 116 milliards d'euros, mais ce qui est remarquable c'est la hausse des versements de nos concitoyens sur les supports en unités de compte : +32 % par rapport à 2014. Et cela représente tout de même 20% de toute la collecte de l'assurance vie...

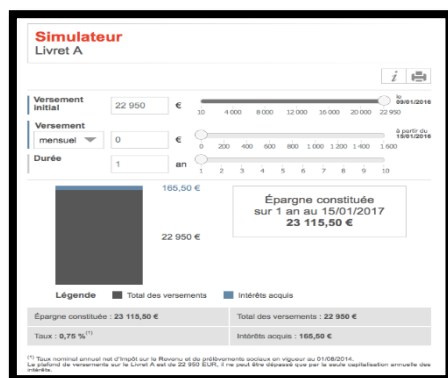
Un tel bouleversement dans les habitudes d'épargne des français n'annonce-t-il pas une nouvelle embellie des marchés actions pour l'année 2016 ? Rendez-vous dans un an pour connaître la réponse...

Le livret A en chute libre

Depuis quelques années le Livret A (compte réglementé par l'Etat français et exonéré d'impôts et de prélèvement sociaux) voit ses dépôts diminuer de plus en plus. En effet, il a perdu entre août 2011 et aujourd'hui 1,5 point d'intérêts. Cette baisse de taux a poussé la population à verser ses économies vers d'autres produits d'épargne moins liquides comme le PEL et l'assurance vie.

L'année 2015 aura été une véritable hécatombe pour l'épargne réglementée. D'après la Caisse des dépôts, entre le début d'année et la fin novembre le livret A aurait perdu 9,59 milliards d'euros de collecte ! L'ex Codevi n'a pas connu mieux avec une décollecte de 2,09 milliards d'euros sur la même période.

Ces données ne sont pas vraiment une surprise. Depuis la baisse des taux le 1^{er} août afin de prendre en compte la faiblesse de l'inflation, les deux livrets réglementés ont une rémunération nette de 0,75%. Pour vous donner une idée de l'insuffisance des intérêts, prenons un petit exemple.



https://particuliers.societegenerale.fr/epargner/simulateurs/simulateur_livret_a.html

Comme vous pouvez le voir sur cette image, pour un livret A mis au plafond, soit 22 950€, la rémunération pour 1 an sera de 165,50€. Autant dire insignifiante !

En voyant ces chiffres on peut penser que le taux du livret A est devenu trop faible pour que les français le trouve utile. C'est pourquoi, ils ont trouvé un placement plus rentable.

Le PEL (plan épargne logement) a su sortir son épingle du jeu face à la débâcle du petit livret rouge. Cette épargne bancaire réglementée peut être gardé pour une durée de 15 ans. A partir de ses 4 ans, le PEL permet d'obtenir une prime de l'Etat afin de financer une résidence principale. La contrainte de ce placement est les versements obligatoires de 45€ minimum par mois.

Cet autre produit réglementé a quasiment atteint 15 milliards d'encours additionnels pour l'année 2015. La cause de ce surplus : c'est un produit d'épargne qui ressemble au Livret A qui est certes un peu moins liquide mais qui est tout autant sans risque et qui offre une meilleure rémunération. Depuis le 1^{er} février 2015, son taux est de 2% brut, soit un montant net de CSG-CRDS de 1,69%. Un autre avantage en sa faveur, ce taux est assuré pendant toute la durée du placement, contrairement au LDD ou au Livret A qui changent plusieurs fois par an.

Dans la situation actuelle des choses, nous pensons que le Livret A est un placement qui n'a aucune valeur. Cependant, que vont proposer les banques à leur client en compensation ? En effet, le livret A ainsi que le LDD sont les seules produits d'épargnes qui bénéficient d'une totale liquidité. Même si le PEL est un bon produit alternatif tout le monde ne peut pas se permettre de faire des versements programmés.

COP 21 : Al-gore Vs Risque Carbone

Rédigé et achevé le 3/01/2016
Par Tomy Ralahienintsoa

Les investisseurs ont peur de l'exposition sur le risque de carbone des entreprises pétrolières dans lesquelles ils ont investis. La plupart de leurs investissements sont indexés aux indices boursiers des plus grandes places financières puis convertis en une part des entreprises dites d'énergies fossiles.

La possibilité de pertes s'agrandit. Le risque financier est important, car en réduisant les émissions de carbone, les entreprises seront alors contrainct de baisser leur niveau d'extraction, ce qui impacte le résultat de l'entreprise, mais également la valeur boursière de l'entreprise.

Les entreprises risquent alors de perdre leur licence d'exploitation. Les analystes persistent à dire que les investisseurs devront faire face à une exposition du risque carbone dans les prochaines années à venir.

Les investisseurs craignent le cas "Exxon" et ne souhaitent plus contribuer à la pollution de la Terre et participent massivement à la réduction des émissions de carbone.

Lors de la conférence de la COP21, Al-Gore, ancien vice-président des Etats-Unis, confirme l'explication des analystes :

« Le monde financier est au bord d'un gouffre, comparable à la déflagration des subprimes. Les émissions colossales de carbone de certaines entreprises ne sont pas intégrées dans les calculs de leur valeur boursière et des risques qui lui sont liées. Les gestionnaires qui ne prennent pas en compte cette dimension ne respectent pas leurs obligations financières envers leurs clients. »



Source :
<http://www.internethistorypodcast.com/2014/11/did-al-gore-really-invent-the-internet/>

Les investisseurs ne doivent pas être contraints de suivre des actifs qui se détériorent au fil des années. Al-Gore leur conseille de se désinvestir des énergies fossiles.

Les investisseurs ne doivent pas s'engager sur des projets peu rentables et très risqués dont la valorisation se fait sur le rapport Carbon tracker.

"Il y a des milliers de milliards de dollars d'actifs dévalorisés" " Regardez si vous n'êtes pas prisonniers d'actifs dévalorisés"

Le prix Nobel de la paix soutient les initiatives la COP 21 en France et s'allie avec Laurent Fabius et le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) pour la lutte contre le réchauffement climatique et le risque carbone.

La COP 21 s'inscrit dans l'histoire et doit permettre aux générations futures de préserver la terre et de l'entretenir correctement.

Le Monde est prêt à faire des efforts, à résister face aux menaces de catastrophes naturelles ou au dérèglement climatique et limiter le risque carbone.

L'économie mondiale est-elle en danger ?

Rédigé et achevé le 3/012016

Par Tomy Ralahienintsoa

Et si 2016 était le nouveau krach de l'économie mondiale ? Certains analystes et économistes sont très pessimistes à ce sujet. De nombreux signaux le prouvent :

Le Brésil dans le viseur de Moody's

L'agence de notation Moody's a abaissé la note du Brésil. Le pays passe dans la zone spéculative à Ba2 et Ba3, ce qui a le don d'agacer Dilma Rousseff. Cette situation ne favorise pas les échanges entre les pays sud-américains et le Brésil. Dans le viseur de Moody's : la société Pétrobras qu'il estime incapable de pouvoir lever suffisamment de fonds pour redresser la situation économique du Brésil. Standard and poor's avait également dégradé la note du Brésil estimant une mauvaise gestion du budget et une possible augmentation de la dette souveraine.

D'autres informations ne sont pas en faveur d'une amélioration de la situation économique du Brésil : accusée de corruption et de trafic des comptes publics.

Le Brésil s'engouffre dans la crise, les indicateurs ne pourront pas jouer en leur faveur. Que va faire Dilma Rousseff pour redresser la situation ? Est-elle en danger ?



Source : <http://www.huffingtonpost.com/news/dilma-rousseff/>

L'Argentine dans la tourmente

C'est en Décembre que Mauricio Macri a pris ses nouvelles fonctions de président de l'Argentine, dans une situation économique des plus instables, laissé par Kirchner. Le contrôle des changes est supprimé, et provoque une forte dépréciation du peso argentin face au dollar, plus de 30%, qui impacte les salaires des argentins. La levée du contrôle des changes était instaurée pour favoriser la compétitivité du pays face à ses concurrents sud-américains. Ces annonces ont contraint les argentins à manifester dans la rue. L'opposant de Macri, Daniel Scioli, a également manifesté contre les réformes mises en place par le nouveau président. La tension est déjà forte, à peine une semaine après l'investiture du nouveau président. Le peuple argentin souhaite une réforme rapide des différents canaux de la croissance : retraites, chômage, emploi, consommation, salaires. Il faut faire vite car il ne lui reste que 4 ans pour mener à bien ses nouvelles réformes et limiter le risque de dérapages dans la société.



Source :

<http://www.ecuavisa.com/articulo/noticias/actualidad/124048-presidente-correa-recuerda-que-casi-tumba->

Le Royaume-Uni est « in »

L'économie britannique est en croissance, avec une hausse du PIB de 0,4% observée lors du quatrième trimestre, malgré une prévision de 0,5% revue à la baisse (0,1 point de moins) par l'office des statistiques nationales. Les facteurs de la croissance restent l'augmentation de la demande intérieure, une stabilisation du déficit budgétaire, et une augmentation du pouvoir d'achat des ménages. Le secteur financier est en grande forme, et contribue à la croissance. La place financière de Londres reste la plus attractive sur les marchés, les investisseurs. L'économie britannique reste la plus dynamique du G7 avec les États-Unis. La revalorisation de la croissance à la baisse peut inciter les banques à augmenter ses taux pour maintenir ses dépôts. La livre sterling s'apprécie face à l'euro et le dollar. Par l'affiche de bons résultats, David Cameron remet en cause leur appartenance à l'Union Européenne. Les négociations commenceront en Janvier. Le « Brexit » est-il en marche ?



Source : <http://www.telegraph.co.uk/news/politics/david-cameron/11504101/David-Cameron-Im-a-man-I-cant-do-two-things-at-once.html>

Grèce VS Créanciers

La Grèce a trouvé un accord le Vendredi 11 Décembre avec ses créanciers (FMI, BCE, commission européenne, MES) sur la libération sur le dispositif de soutien financier d'un milliard d'euros avant la fin de l'année, avec 13 exigences à suivre par la Grèce et voté par la Pouli. Les banques sont alors autorisées à vendre les créances sur les résidences secondaires et les grandes entreprises auprès de fonds spécialisés. Les petites entreprises sont épargnées face à la possibilité d'une demande de remboursement des dettes par les fonds spécialisés. La Grèce doit mettre en place un fonds de privatisation concernant les grandes compagnies telles que l'électricité et ADMIE.

La Grèce a trouvé un énième accord afin qu'elle puisse se garantir une marge de manœuvre. Mais Est-ce le seul moyen pour la Grèce de sortir de la crise ? Les accords mettent à l'abri les petites entreprises et imposent aux grandes entreprises de garantir le remboursement des créances en cas de défaut. Mais la plus grande nécessité est de mettre à l'abri les particuliers. De nouveaux accords sont attendus en 2016 ainsi que de nouvelles réformes sur les retraites

Les indices boursiers ont en moyenne diminué en 2015. Les grandes places financières n'ont pas pu se redresser suffisamment pour contribuer à la hausse de la croissance mondiale. D'où le ralentissement de la croissance mondiale et celle des pays en 2015.

La stagnation de l'activité des entreprises a également touché la croissance mondiale, notamment avec le cas de Twitter qui doit restructurer sa société après de nombreuses pertes : licenciements de masse, revalorisation boursière, levées de fonds importantes, les taux de la FED en hausse imposés par Janet Yellen sur une période de déflation et de récession des États-Unis, l'appréciation du dollar américain face aux autres devises comme l'euro et le livre sterling, le secteur industriel et manufacturier à l'arrêt ainsi que le transport maritime.

La problématique d'une possible bulle internet est également remise en cause. Avec l'arrivée des sociétés comme Uber qui affiche des résultats impressionnants sur le marché, soit plus de 62 milliards de dollars de valorisation boursière. Les start-up en informatique restent fragiles. Elles ne passent pas encore la phase de création pour atteindre la phase de croissance et risquent la faillite. Les grands groupes sont également touchés par la crise. Les ventes sont en légère baisse mais un repli de l'activité en 2016 se met en place.



Source : <http://www.auditamosgrecia.org/en/tsipras-letter-troika/>

Le redressement se fait dans la difficulté. La situation ne s'améliore plus après les différents événements survenus dans le monde en 2015 (attentats, élections présidentielles dans les pays, plan de sauvetage de la Grèce). Tous ces impacts sociaux-économiques nous laissent penser à une éventualité d'une crise dans les années à venir.



Source : <http://www.financeaz.fr/le-g7>

L'automobile : Secteur dynamique et risqué du Vietnam

Rédigé et achevé le 8/01/2016

Par Truong Giang Trieu et Tomy Ralahienintsoa

Au Vietnam, l'automobile est un pilier de la croissance du pays. Les ventes ne cessent d'augmenter et battent des records en 2015 (plus de 200 000 véhicules vendus, soit une croissance annuelle de 86%).

Le vainqueur du marché de l'automobile est Truong Hai Automobile, basée dans la Province de Dong Nai

Malheureusement, les différentes acquisitions de voitures deviennent trop risquées. Les banques vietnamiennes profitent du boom de l'automobile pour accorder des crédits à des taux préférentiels, qui contribueront à la hausse des encours de crédit et la hausse du PNB des banques.

Mais ce système ne vous rappelle-t-il pas un système d'accord de crédit qui avait entraîné la crise financière la plus grande du monde ? Le Vietnam ne risque-t-il pas de créer une nouvelle crise des crédits hasardeux ?

Pour limiter le risque d'insolvabilité des clients, les banques comme Ban Viêt, ont mis en place un prêt dédié à l'automobile à un taux fixe et un montant ne dépassant pas 75% de la valeur du véhicule. D'autres banques comme Liên Viêt ont élaboré un prêt automobile sur des variables mais capé, variant entre 7 et 9%.

La banque doit également reprendre en main les différents critères qui la définissent : devoir de vigilance, de surveillance, de non-immixtion, de conseil. Elle doit prévenir les emprunteurs des différentes clauses dans les contrats, les risques en cas de non remboursement du prêt, l'échéance et le taux d'intérêt, ainsi que la capacité de remboursement du client. Ces dispositifs doivent permettre de limiter le risque pour la banque et pour l'acquéreur du véhicule. Est-ce la bonne solution ? Cela fonctionnera-t-il ? Nous aurons la réponse dans les mois qui viennent.



Source : <http://www.humachallenge.com/Open-Challenge/Cambodia/VIETNAM-CAMBODIA-Cycle-Open-Challenge>

La monnaie de Goldman Sachs pour concurrencer le Bitcoin

Rédigé et archivé le 3/01/2016

Par Tomy Ralahienintsoa

Le Bitcoin a fait ses preuves en 2015, il n'est pas étonnant de voir les banques le concurrencer. Goldman Sachs se met maintenant à la monnaie virtuelle : le SETLCoin pour les opérations de courtage.

Goldman Sachs souhaite limiter le risque d'insolvabilité des clients. Les ordinateurs effectuent des traitements de données toutes les secondes. Le système de livraison et de paiement travail en jours ouvrés et non en jours effectifs afin de limiter le risque de faillite de l'acheteur et le risque de contrepartie des vendeurs. Mais à ce jour, après différents piratages survenus dans les bourses, le système informatique des transactions possède une faille que personne ne peut comprendre, ni réparer. De nombreux softwares codés, élaborés pour les règlements et les transactions, tels que BlockChain, vont alors permettre aux banques de pouvoir mettre en place leur propre monnaie virtuelle pour concurrencer le bitcoin. Ce système va permettre de sécuriser les échanges de monnaies fictives avec de la monnaie réelle. Les Banques sont pour l'instant à l'abri du risque. Mais pendant combien de temps ?

Le Harcèlement moral au travail : Peut-on en limiter le risque ?

Rédigé et achevé le 30/12/2015

Par Thibault Sergent

Le 17 décembre à Paris, un cardiologue s'est suicidé en se défenestrant sur son lieu de travail à l'hôtel parisien Georges Pompidou. Une enquête a donc été ouverte le mercredi 30 décembre par le parquet de Paris, en effet, ce fait aurait pu être évité car il y avait déjà eu un avertissement concernant la situation de souffrance de ce médecin, conséquence de lutte au sein de l'établissement.

Le harcèlement fait l'objet d'une définition légale à l'article L.1152-1 du Code du travail. L'article L.1152-1 du Code du travail énonce en effet que: " aucun salarié ne doit subir les agissements répétés de harcèlement moral qui ont pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel."

Les solutions contre le harcèlement doivent être répétitives et prises en compte. Mais ce n'est pas le cas ici, par un mail qui avait été envoyé par un confrère du cardiologue il y a plus d'un an et qui était resté sans réponse. Selon lui, il mettait en garde contre le « risque suicidaire » de ce médecin. Cela résultait d'une maltraitance de ses collègues et de l'administration, ce mail était resté sans réponse de la part de la direction.

On peut donc mettre en cause la responsabilité des supérieurs de cette administration puisque les sujets conflictuels au sein de cet établissement et entre collègues ne sont pas

résolus et pris en compte par la direction. Le plus souvent, le risque de harcèlement moral se traduit par un impact sur l'état de santé du salarié, ce qui paraît d'autant plus grave qu'ici, il s'agit du secteur de la santé pouvant avoir un impact considérable sur l'état des patients. En effet, si les médecins ne travaillent pas dans des conditions optimales, c'est à dire la meilleure condition de travail et de santé, cela peut porter atteinte à l'intégrité physique des patients.

L'employeur a donc une obligation d'évaluer et de prévenir ce risque. Cette obligation de sécurité et de résultat vise la prise de mesures adaptées. L'obligation de sécurité s'étend à la santé mentale du salarié, afin qu'il soit complètement aptes à effectuer sa mission. L'employeur doit donc s'abstenir de mettre en place une organisation de nature à compromettre la santé et la sécurité des travailleurs concernés.

Par conséquent, la responsabilité de l'employeur est facilement engagée dès lors que l'employeur a failli à son obligation. De nombreuses enquêtes font état d'une hausse constante de la fréquence et de l'intensité des facteurs de stress en entreprise. Certaines méthodes de management utilisées aujourd'hui provoquent des risques psycho-sociaux, qui nuisent à la fois à la santé des salariés et à l'efficacité de l'entreprise.

Il est extrêmement difficile pour un salarié d'identifier une situation de harcèlement moral, et des attestations de collègues, ou de supérieurs hiérarchiques constituent la preuve parfaite, comme ce fut le cas ici avec son collègue.

Aujourd'hui les entreprises sensibilisent leurs salariés sur la nécessité d'alerter le risque de harcèlement sur le lieu de travail, forment leurs salariés sur les solutions à apporter face à une personne harcelée moralement au travail. L'objectif de 2016 sera de limiter ce risque. Si tout le monde s'y met, il n'y aura plus de risque.



Source : <http://stopharcelement.fr/2014/12/11/caracteristiques-du-harcelement-moral/>

Cyber-attaques

Rédigé et achevé le 3/01/2015

Par Guillaume COYAT

« Après des attaques informatiques visant le groupe Starwood - propriétaire des chaînes Sheraton et Le méridien - et le groupe Hilton , c'est au tour de l'hôtelier américain Hyatt d'être visé par un acte malveillant le 23 décembre 2015 ».

Les Echos

Un Malware a ainsi été détecté dans le système de gestion des cartes de paiement des hôtels d'Hyatt. Mais ce type d'évènement n'est plus anecdotique. Au cours de l'année 2015 un nombre croissant de cyber attaques se sont manifestées, y compris le piratage de l'opérateur de télécoms anglais TalkTalk en Octobre 2015 où 157 000 clients ont été touchés. Un grand nombre de données personnelles ont été dérobées : noms, dates de naissance, adresses mail, numéros de téléphone, ainsi que des coordonnées bancaires.

La France est un des pays où les cybers attaques ont davantage augmenté en 2015 (+51%) que dans le reste du monde (+38%) (Selon l'étude « The Global State of Information Security® Survey 2016 » réalisée par le cabinet d'audit et de conseil). Ainsi, près de la moitié des grandes entreprises financières se disent désormais fortement préoccupées par les menaces de cyber-attaques, selon un rapport de la Banque d'Angleterre publié le 1^{er} décembre 2015.

Quelles sont alors les solutions à destination des entreprises pour contenir/limiter ce risque? Quels conseils les banques peuvent-elles fournir à leurs clients entreprises ?

« Rien ne permet de se protéger à 100%, c'est certain, mais il suffirait que les entreprises fassent preuve d'un peu plus de vigilance dans la gestion des risques pour obtenir de bien meilleurs résultats.» explique Mike Denning vice-président des activités de sécurité de Verizon Enterprise Solution.

Anticiper pour localiser les risques :

La première phase peut se faire avec l'aide d'un spécialiste, elle comprend l'analyse et la détection de données à risque pour l'entreprise. Autrement dit, toutes les données clients, salariés, et les données stratégiques... Dans un deuxième temps il convient de déterminer si l'entreprise représente une cible privilégiée par les hackers. Aujourd'hui, les secteurs les plus touchés sont les commerces de détails, le e-commerce, la santé, l'hôtellerie et les transports.

Grâce à aux informations relevées et identifiées, l'entreprise doit effectuer un audit régulier pour sécuriser son système d'information. Enfin, et il s'agit là d'un des points essentiels de la lutte contre les cyber attaques, c'est la sensibilisation et la formation des salariés et des responsables sur les risques de cyber sécurité. Cette sensibilisation peut se faire de manière régulière et peut par exemple consister au simple changement des mots de passe tous les mois.

Réaction efficace

Il n'y a pas de système de prévention efficace en totalité face aux cybers attaques. Il s'agit donc de pouvoir réagir efficacement.

La première chose à faire est de rassurer les clients, les fournisseurs pour conserver les relations. L'entreprise peut faire appel à un expert en systèmes d'informations, pour déterminer l'origine de l'attaque, la limiter, identifier les pertes, et réparer les systèmes. L'entreprise peut aussi faire appel à un spécialiste de la communication de crise, pour contrôler les conséquences de l'attaque sur la réputation de son entreprise. Le recours à un avocat est aussi fortement recommandé pour gérer les relations avec les régulateurs et les tiers (clients, employés, etc.).

L'assurance dans tout ça ?

L'entreprise peut recourir à l'assurance pour se protéger. Celle-ci permet de faire face à des conséquences pouvant être lourdes (coût moyen généralement de 3 % à 5 % du budget global IT).

Concrètement, un courtier fait un audit via un analyste avant de contracter l'assurance. En cas de problème, l'assurance prend en charge tous les frais en relation avec le sinistre (avocats, experts...)

En résumé, il s'agit d'avantage d'une question de gouvernance que technique pour limiter et répondre aux cybers attaques.

A noter : Des guides de bonnes pratiques permettant l'auto-évaluation et l'auto-sécurisation ont été mis en ligne par l'ANSSI (agence de la sécurité des systèmes d'information) en janvier 2014 pour assister les exploitants dans leur démarche (<http://www.ssi.gouv.fr/administration/bonnes-pratiques/>)

PARTIE 2 :

DOSSIERS

Ethique et Déontologie : Enjeux et risques des nouvelles technologies dans la gestion de patrimoine

Rédigé et achevé le 23/12/2015

Par Nicolas RIGAUD

Véritable phénomène de société, dont gestion de patrimoine n'est pas exempte : les nouvelles technologies. Dans cet article, nous ferons le point sur les opportunités et les risques qui ont émergés avec l'apparition de ces innovations.

Le vocable « nouvelles technologies » représente l'ensemble des innovations permettant de modifier notre environnement de vie : elles sont très variées, allant de la téléphonie à la gestion des portefeuilles par un robot, en passant par la digitalisation de nos données.

Pour la gestion de patrimoine, et plus largement l'ensemble du secteur financier, les nouvelles technologies représentent un fort enjeu. Dans le monde de la finance, les robots sont déjà présents depuis quelques années sur les marchés. Ils permettent aux investisseurs une réactivité plus grande alors que les marchés sont de plus en plus volatils puisque les opérations peuvent être réalisées en des laps de temps très brefs.

Cela fait moins de cinq ans qu'ils sont apparus dans la gestion de patrimoine, avec des sociétés telles que Advize, Fundshop, ou encore Yomoni, qui reposent sur des modèles économiques provenant des Etats-Unis et prônant une gestion de portefeuille à moindres coûts grâce à l'utilisation d'automates.

Ces outils ont un fonctionnement purement quantitatif, c'est-à-dire qu'ils ne sont élaborés qu'à partir d'algorithmes reposant sur les grandes théories et modèles économiques. Ces théories permettent alors de construire des portefeuilles diversifiés et adaptés. Ensuite, chaque société précédemment citée a un modèle individuel. Par exemple, la société Fundshop propose un système d'abonnement mensuel afin d'optimiser et suivre une gestion de portefeuille pour 11 contrats d'assurance-vie déjà existants.

La société Advize, quant à elle, propose ses propres contrats avec la possibilité de choisir différents profils de gestion qui vont d'une gestion prudente à une gestion audacieuse, selon leurs mots. Ces profils de gestion sont établis à partir d'un questionnaire auquel vous devez répondre lors de la souscription. Une fois ce profil établi, vous aurez toujours la possibilité de faire des arbitrages sur votre contrat : en effet, un outil de suivi est présent.

D'après une enquête de Ernst et Young, le deuxième enjeu du digital dans la gestion de patrimoine est d'améliorer l'expérience d'utilisation des clients. Les entreprises de la finance ont ainsi décidé d'allouer des sommes importantes pour améliorer leurs outils informatiques, mais selon les responsables des 40 gestionnaires de patrimoine interrogés dans cette enquête, les outils ne sont pas encore assez performants. Ils ont ainsi décidé de continuer à allouer des investissements importants afin de toujours améliorer leurs outils.

Cette amélioration des outils permettra de cibler deux acteurs de la relation clientèle que sont le mobile et le conseiller. Le travail sur le mobile permettra directement de faciliter l'expérience utilisateur des clients : cela peut se traduire par un travail sur les interfaces des sites internet, des tâches que le client peut réaliser à partir de son application mobile... Le deuxième axe de travail permettra d'intégrer le conseiller au centre de la relation client et ainsi d'utiliser le bon canal pour le bon besoin : objectif principal de la GRC (gestion de la relation client). L'utilisation des nouvelles technologies pourra aussi permettre au conseiller de gérer au mieux son emploi du temps afin de rencontrer ses clients.

Cependant, l'utilisation de ces nouvelles technologies dans la gestion de patrimoine fait également émerger des risques.

Le premier est de savoir ce que deviennent nos informations personnelles à notre mort. On sait déjà qu'il est difficile de supprimer nos données de notre vivant, mais il est encore plus difficile pour les héritiers de le faire lors de notre décès. Ces derniers ne sont pas aidés par la loi : on observe actuellement un vide juridique en la matière. Pour avoir une idée du sort de nos données, il faut ainsi directement regarder au niveau des entreprises. Certaines sociétés ont ainsi mis en place des dispositions : c'est par exemple le cas d'E-coffrefort qui a précisé ce qu'elle faisait des données directement dans ses conditions générales. Pour répondre au problème de droit, l'Etat, par l'intermédiaire de sa secrétaire d'état chargée du numérique, a entrepris un projet de loi pour que chaque contribuable puisse décider du sort de ses données personnelles après son décès. Cependant, certaines entreprises y sont réticentes.

Le deuxième risque concernant l'utilisation des nouvelles technologies dans la gestion de patrimoine est en rapport avec les contraintes réglementaires et le budget alloué. En effet, les entreprises qui souhaitent utiliser ces innovations vont devoir dépenser de plus en plus de fonds afin de toujours répondre aux contraintes réglementaires qui ne cessent d'augmenter. Certaines entreprises ne pourront ainsi se développer aussi vite qu'elles le souhaitent à cause de problèmes financiers.

En conclusion, pour ma part, je considère que les nouvelles technologies doivent être un outil au service de la gestion de patrimoine, sans pour autant remplacer totalement les conseillers car comme nous avons pu le voir des risques certains subsistent quant à l'utilisation seule des robots.

De plus, je considère que le conseiller doit être le centre de la relation client. En effet, c'est lui qui communique le conseil, les autres canaux de communication devant venir en complément du conseiller, et pas le remplacer.

Libéralisation du YUAN

Rédigé et achevé le 09/01/2016

Par Guillaume COYAT

En mars 2015, Pékin a annoncé la mise en œuvre de son propre système de règlements des échanges internationaux, « China International Payment System» (CIPS), remettant en cause le système Swift traditionnel. La Chine confirme ainsi sa volonté d'internationaliser sa monnaie, le Renminbi (RMB) aussi appelé le Yuan.

Début août 2015, la Banque populaire de Chine a modifié son mécanisme de fixation de sa devise, pour mieux refléter les fluctuations de marché. Elle a aussi dévalué le Renminbi de 3,5% sur le marché intérieur et près de 5% sur le marché international en deux jours. La banque centrale a ainsi provoqué un choc boursier planétaire. Depuis, les autorités ont fait vœu de stabilité pour le renminbi, avec pour objectif principal l'inclusion de sa monnaie par le FMI dans son panier de référence.

Le lundi 30 novembre le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a décidé d'inclure la monnaie chinoise dans le panier de devises servant à fixer la valeur des droits de tirage spéciaux (DTS). La modification devrait être effective fin septembre 2016.

Mi-décembre 2015, la banque centrale de Chine a annoncé qu'elle allait valoriser le yuan par rapport à un panier de devises (et non plus seulement par rapport au dollar).

Plus récemment, le 07 janvier 2016, les autorités chinoises ont annoncé une baisse de 0,51% du cours de référence du yuan par rapport au dollar. Cette annonce a déclenché un mouvement de panique des investisseurs qui a conduit au déclenchement à deux reprises en une semaine du dispositif dit du "disjoncteur" qui permet de fermer les marchés en cas de forte baisse. La bourse chinoise avait alors chuté de plus de 7% moins de une demi-heure après le début des échanges.

La volonté de la chine de libéraliser sa monnaie et de dévaluer sa devise aura de lourdes conséquences économiques mondiales, notamment sur l'Europe et la France. Alors, pourquoi la Chine a-t-elle décidé de libéraliser sa monnaie ?

La dévaluation : Les enjeux pour la Chine

La Banque Centrale chinoise évoque un simple ajustement pour mieux refléter les cours du marché. Le problème est que cette annonce intervient en parallèle de difficultés économiques. Jusqu'à aujourd'hui, le PIB en volume de la Chine était minimisé par les autorités. Elle maintenait le cours de la monnaie bas pour dissimuler l'écart de compétitivité qui se creusait (avec des salaires bien trop bas par rapport aux fondamentaux). De ce fait, Pékin ne voulait entendre parler d'une quelconque appréciation du yuan. Aujourd'hui, la donne n'est plus la même. L'objectif du gouvernement est simple : utiliser la dévaluation de sa monnaie pour stimuler l'économie et les exportations

chinoises, notamment via la baisse du prix du pétrole qui rend l'approvisionnement des biens moins cher. Mais cet objectif n'est pas assumé par les autorités bancaires chinoises.

Les produits des exportateurs chinois seront plus attractifs avec la baisse du Yuan. Celle-ci permet soit de vendre plus facilement les produits, soit d'augmenter les marges, voir les deux.

Par ce mécanisme, la banque centrale chinoise fait échos aux politiques de rachat massif d'actifs engagés depuis plusieurs années par la Fed et depuis quelques mois par la Banque centrale européenne. Cette politique a fait chuter l'euro de 23% face aux dollars et au Yuan entre mars 2014 et mars 2015. De même pour le Japon où le yen a baissé de 35% en trois ans. Il est donc logique que la Chine réajuste sa monnaie.

De plus, le FMI n'intègre dans son panier de monnaies de réserves que des monnaies dont le cours n'est pas manipulé. Suite à la libéralisation du Yuan par la Chine, le Fonds a approuvé en Novembre l'inclusion de la monnaie chinoise dans le panier de devises servant à fixer la valeur des droits de tirage spéciaux (DTS).

L'objectif premier pour la Chine reste d'intégrer les monnaies de référence du FMI tout en redynamisant son économie. Ainsi cette décision prend un caractère politique, au-delà des seules motivations économiques. La Chine cherche ainsi à renforcer ses chances de voir le yuan rejoindre le club fermé des grandes monnaies mondiales, au même titre que le dollar, l'euro, la livre sterling et le yen japonais.

Mi-décembre 2015, la banque centrale chinoise a annoncé qu'elle allait valoriser le yuan par rapport à un panier de devises (et non plus seulement par rapport au dollar). « Natixis y a vu un changement de politique monétaire permettant d'affaiblir, « doucement mais sûrement », le yuan par rapport au dollar, tout en maintenant la promesse de stabilité faite au FMI (stabilité non pas par rapport au seul billet vert, mais par rapport au fameux panier). « La banque centrale prépare de manière évidente les marchés à interpréter une baisse du yuan contre le dollar non pas comme une dévaluation, mais de manière conforme à ses objectifs de politique monétaire », ont abondé les stratèges de la Société Générale. »

Une très mauvaise nouvelle pour les économies occidentales, la France en tête

Cette dévaluation n'est pas une bonne nouvelle pour les économies occidentales. Les produits des exportateurs européens, japonais ou américains vont devenir par voie de conséquences plus chers pour les importateurs et consommateurs chinois. De plus, une fois converti en euros, en dollars ou en yens pour être consolidé, le chiffre d'affaires réalisé localement sera amoindri. Certains analystes avaient prédit l'émergence d'une classe moyenne chinoise qui aurait pu potentiellement, par une consommation soutenue de biens occidentaux à forte valeur ajoutée, restituer une partie des devises accumulées ces quarante dernières années. Mais la Chine se place dans une logique inverse en renforçant ses exportations et de nouvelles accumulations de réserves étrangères. Cependant l'économie a besoin de cet excédent. Cette décision par la Chine laisse présager de faiblesses sur la croissance mondiale à court et moyen terme. Ainsi, de par des risques

déflationnistes (demande à l'export en baisse et import moins couteux), les banques centrales devraient être contraintes de maintenir des taux d'intérêt faibles, ce qui n'est pas à long terme signe de bonne santé économique.

Toutefois, les pays asiatiques pourraient être les plus grands perdants de cette dévaluation. En effet, de même que pour les pays occidentaux, un yuan plus faible affaiblirait la compétitivité des produits de Taïwan, de Singapour, du Vietnam et de la Thaïlande, face à ceux de la Chine.

Pour la France il s'agit d'un coup dur. Elle a importé l'année dernière un total de 42,5 milliards d'euros de produits chinois. Les produits français de l'autre côté seront vendus plus cher en Chine. « Par exemple, une berline vendue 30 000 euros coûtera désormais au consommateur chinois 1 200 euros de plus, ce qui devrait entraîner une baisse des ventes. » Pour le marché du luxe français, qui est fortement implanté en Chine, c'est le même principe.

L'autre risque est la potentielle guerre des monnaies. Les monnaies refuges telles que le dollar et l'euro verront des pressions à la hausse apparaitre. Ceci aurait des conséquences négatives sur l'économie française qui commençait à profiter des bénéfices d'un euro en baisse significative par rapport à ses hauts historiques. L'Euro s'appréciera donc par ces deux mécanismes.

Enfin, la baisse sur le cours des matières premières devrait être accentuée par la dévaluation du yuan car leur coût en dollar est rendu plus cher. C'est plutôt une bonne nouvelle pour la France (qui profite aussi de cette baisse des matières premières) mais pas pour les pays d'Europe du Nord dont l'économie est largement dépendante des exportations de pétrole.

Mais des risques sont aussi perceptibles en Chine

Auparavant, l'essentiel des excédents extérieurs chinois était transformé sous formes de réserves de change par la banque centrale, qui ont atteint près de 4000 milliards de dollars. Dorénavant, avec situation actuelle, du fait de la libéralisation des mouvements de capitaux, la chine devra gérer des actifs extérieurs du pays de plus en plus diversifiés: la détention par des investisseurs privés est croissante, les actifs étrangers détenus sont de moins en moins des titres émis par les gouvernements et les agences gouvernementales et de plus en plus des investissements sous forme diverses dans le secteur privé.

De plus, avec la hausse du coût des importations, l'inflation dans le pays risque de monter. L'augmentation du nombre d'investisseurs inquiets de voir fondre la valeur de leurs actifs pourrait augmenter et la fuite des capitaux hors du pays s'intensifier. Selon Tom Orlik, du cabinet Bloomberg Intelligence, « une dépréciation de 1% du taux de change réel du renminbi pourrait doper de 1 point de pourcentage la croissance des exportations chinoises, mais faire s'envoler l'équivalent de 40 milliards de dollars de capitaux. »

Les arts décoratifs sous Napoléon III

Rédigé et achevé le 2/01/2016
Par Paul LUCAS et Jordan BABIN

Qu'est-ce qu'est un art décoratif sous Napoléon III ?

« Le monde a l'habitude de faire de la place à l'homme dont
les paroles et les actions montrent qu'il sait où il va ».
Napoléon III

Cette citation du dernier Empereur des Français résume très clairement le style Second Empire : le paraître.

Curieusement ce que l'on nomme « style Napoléon III » est plutôt caractérisé par une absence de style : rien, ni dans les matériaux qu'il emploie, les formes qu'il reproduit, ni dans l'ornementation qu'il utilise, ne lui est véritablement propre : tout est emprunté aux styles qui l'ont précédés. En effet, il se caractérise par un mélange entre des styles gothiques, de la Renaissance, Louis XV et Louis XVI.

Une autre particularité de ce style est le souhait du confort et l'utilisation de matériaux précieux ou non mais empruntés aux autres styles comme la nacre, l'écaille et l'utilisation de la laque en est l'image. Malgré la maigre intégration de nouveaux matériaux (le bambou et l'osier par exemple), la laque y abonde tout comme les incrustations de nacre ou d'écailles et les marqueteries.

Quand est apparu et s'est développé le style Napoléon III ?

La montée, en même temps que la révolution industrielle en France, d'une classe bourgeoise qui souhaite à tout prix montrer qu'elle a réussi, n'y est pas étrangère : on dépense sans compter pour le faire savoir, même les moins argentés, ce qui explique le recours massif au papier mâché à l'époque, bon marché, pour ce qui est des ornements.

Pour être à la mode sous le Second Empire, il faut que le mobilier soit le plus ostentatoire, le plus éclatant possible : les arts décoratifs connaissent donc une ascension fulgurante dans les années 1860-1880 (ensemble de disciplines visant à la production d'éléments propres à décorer, d'objets d'usage pratique ou non, ayant une valeur esthétique (tapisserie, ébénisterie, céramique d'art, orfèvrerie...)). C'est comme si pour être à la mode il fallait être de style Gothique, Renaissance, Louis XV, Louis XVI, Régence, Chinois et Japonais presque en même temps.

Le développement de ce mouvement est aussi dû à l'impératrice Eugénie : admiratrice éperdue de Marie-Antoinette, elle fait ressortir du mobilier national un grand nombre de meubles ayant appartenu à la femme de Louis XVI, les fait copier dans

un pastiche pur et simple du Louis XVI pour les placer dans différentes résidences. Elle aime la dorure et pour lui plaire, on alourdit les meubles de bronze.



Ornements de bronze omniprésents, signe typique du style Napoléon III

Même si on peut critiquer l'inspiration à outrance des styles qui le précèdent, le style Napoléon III est au moins remarquable sur un point : la qualité de la fabrication. Jamais dans toute l'histoire du mobilier on a autant travaillé la finition et la qualité des bois. Le choix et la fabrication des bronzes dorés qui ornent ces meubles témoignent aussi d'un grand *savoir-faire*. Idem pour l'utilisation du papier mâché : on imite les nervures du marbre, le grain

du noyer, de l'érable ou du bois de rose à la perfection.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Au niveau du marché des antiquités, on constate aujourd'hui que le style Napoléon III, après une période d'oubli, devient très prisé des acheteurs.

Pourquoi un tel retour en grâce ?

La production de meubles et d'objets de style Napoléon III à la fin des années 1800 a vraiment été très importante, voire industrielle, ce qui est notamment due à l'apparition au même moment des premiers grands magasins qui diffusèrent très efficacement le style chez les bourgeois.

On pourrait donc penser qu'une production de masse, donc très standardisée, n'a que peu d'intérêt pour les amateurs d'antiquités et de vieux meubles. Pourtant il n'en est rien : la prolifération des formes, l'imitation permanente des styles précédents, la création incessante de petits meubles aux usages nouveaux rendent impossible le recensement complet du mobilier de cette époque, ce qui en fait tout son charme. C'est un style qui, pour se démarquer, et à défaut de particularités substantielles propres, se doit d'être inventif et de surprendre : par exemple c'est sous l'empire de ce style (sans mauvais jeu de mots), qu'est apparue la table gigogne (ensemble de plusieurs tables, généralement quatre, qui s'encastrent les unes dans les autres).



Meuble d'appui Napoléon III (136x109x48cms), vendu 28 520€ aux enchères le 27 juillet 2014.

De plus, c'est au niveau international que ce style connaît aujourd'hui une effervescence : il est pour beaucoup d'acheteurs étrangers l'archétype du style à la française, ce qui explique que les prix de certains meubles dépassent largement ceux du XVIIIème classique, alors qu'ils n'en possèdent pas la grâce et la finesse. Pour illustration, le petit meuble d'appui Napoléon III ci-contre a été vendu le 27 juillet 2014 à l'Hôtel des Ventes de Chantilly pour 28520€, alors qu'il était estimé entre 15000€ et 18000€, soit une surcote de près de 58% par rapport à cette estimation initiale !

Il apparaît donc qu'un achat réfléchi dans des pièces uniques ou rares telles que celle-ci peut s'avérer être un excellent investissement, dont la liquidité est forte étant donné le nombre de ventes aux enchères portant sur du mobilier et des objets de cette époque, et le succès qui est le leur.

Où admirer ces décorations ?

La France dispose d'un patrimoine culturel et historique riche. Avec l'Italie, la France est, en Europe, une référence en termes de réalisations artistiques. Les conséquences de ce succès sont que ce patrimoine a été en partie victime de pillages (durant les différentes guerres) et la cible de nombreux investisseurs, donc il est parfois difficile de pouvoir contempler ces chefs-d'œuvre.



En ce qui concerne notre sujet, les arts décoratifs sous Napoléon III, le lieu de visite incontournable est le musée du Louvre. En effet, le musée propose une visite d'une heure et demie sur les arts décoratifs sous le règne de Napoléon 1^{er} à Napoléon III.

Au Louvre, nous pouvons, par exemple, retrouver une exposition mettant en scène un appartement de Napoléon (voir l'image à gauche), nous permettant ainsi de découvrir l'environnement de celui-ci.

Quel est l'intérêt pour la Gestion de Patrimoine ?

Pour une gestion diversifiée et optimisée du patrimoine, les objets d'arts sous Napoléon III représentent une possibilité d'investissement qui peut être *conseillée* aux clients patrimoniaux. En effet, les plus-values potentielles sont généralement élevées. En matière de fiscalité, la détention de ces objets d'arts est d'autant plus importante qu'ils n'entrent pas dans l'assiette d'imposition au niveau de l'impôt de solidarité sur la fortune

(ISF) : « Aux termes de l'article 885 I du code général des impôts (CGI), les objets d'antiquité, d'art ou de collection ne sont pas compris dans les bases d'imposition à l'impôt de solidarité sur la fortune » (Source : Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts). Cependant, il ne faut pas oublier que ces investissements demeurent risqués, ils doivent donc être faits avec précaution.

Les risques présents dans les investissements d'arts sont bien réels et sont d'autant plus marqués avec la popularité de l'art contemporain et du street-art. Les œuvres d'art ne disposant pas de valeur intrinsèque, les prix sont fixés en fonction de la rencontre entre l'offre et la demande. Donc, pour les œuvres de rues, pour qui la popularité actuelle nous semble être un effet de mode, il est tout à fait vraisemblable que dans quelques années leurs prix soient inférieurs à ce qui se vend actuellement. En effet, l'exonération des objets d'art à l'ISF fonctionne également pour ce type d'œuvres si elles ont été entièrement réalisées à la main.

PARTIE 3 :

HORS-CHAMP

SPORTS

Rédigé et achevé le 2/01/2016

Par Jordan BABIN

FOOTBALL : Lorsque les scandales s'accumulent

K. BENZEMA – M. PLATINI – V. IAQUINTA : Trois noms de personnalités liées au football qui viennent ternir l'image de ce sport et du sport en général. Ces trois individus ne sont pas liés aux mêmes affaires.

Karim BENZEMA est un joueur de football en activité. Pièce maitresse de l'Equipe de France, il a été banni de la sélection par N. Le GRAET (actuel président de la Fédération Française de Football) le 10 décembre 2015 pour les différents scandales auxquels il est lié. En effet, K. Benzema a été victime d'une accumulation de faits qui lui sont défavorables ainsi que d'un acharnement médiatique et politique. Tout d'abord, il est un acteur majeur de l'affaire de la sextape de Valbuena où il est cité à comparaître pour extorsion de fonds, ce qui peut le contraindre à une peine de prison. De plus, il a été victime de l'acharnement de plusieurs hommes politiques pour son « crachat » à la fin de la Marseillaise (L'hymne national français avait été joué en hommage aux victimes du 13 novembre au début du match Real Madrid – FC Barcelone le 21/11/2015). Les différentes polémiques dans lesquelles il est cité dépassent très largement le football. Mais, ce qui peut nous interroger est la place des politiques dans le sport. En effet, les hommes politiques ont fait pression sur le président de la FFF pour le bannir de l'Equipe de France.

Mon avis est qu'il faut faire une distinction entre le sport et ces affaires, c'est aux tribunaux de trancher et de déterminer si Karim Benzema est coupable ou non. Actuellement, il est coupable avant d'avoir été jugé.

Michel PLATINI était le président de l'UEFA (entité représentative du football à l'échelle européenne). Conjointement avec le président de la FIFA (entité représentative à l'échelle internationale), ils ont été accusés de corruption en recevant des supposés pots-de-vin. Dernièrement, il a été prouvé qu'ils avaient été accusés à tort. Mais, ils ont, malgré tout, été suspendus 8 ans de toutes fonctions et activités liées au football par la commission d'éthique de la FIFA. Ils ont, cependant, tous deux l'intention de saisir la justice du fait de leur désaccord avec cette décision, affaire à suivre.

La France n'est pas la seule à voir l'image de ses sportifs ternie. En effet, Vincenzo IAQUINTA, ancien footballeur professionnel et champion du monde avec l'Italie, est suspecté d'entretenir des liens avec la mafia italienne. L'information a été transmise par le journal L'Equipe le 21 décembre 2015. Son procès aura lieu en mars 2016. Cette information devrait remettre en avant les suspicions de paris sportifs truqués qui avaient déjà fait scandale en Italie il y a quelques années.

BIATHLON : une 3e victoire pour Martin FOURCADE

Samedi 12 décembre 2015 – Martin FOURCADE enchaine une troisième victoire dans l'année aux Championnats du Monde de biathlon en Autriche. Il est le représentant français pour ce sport, et cette victoire le fait un peu plus rentrer dans l'histoire du biathlon français puisqu'il est le 1^{er} Français à gagner consécutivement quatre fois le classement général de la Coupe du Monde du biathlon.

Coupe Davis : Direction la Guadeloupe !

Rédigé et achevé le 31 Décembre 2015
Par Tomy Ralahienintsoa

C'est confirmé ! Le premier match de la coupe Davis entre la France et le Canada aura bien lieu en Guadeloupe sur la Baie-Mahault. Le secrétaire d'Etat aux sports, Thierry Braillard, et le ministre des sports, Patrick Kanner, ont confirmé la mise en place d'un soutien financier au-delà de 1 million d'euros pour l'organisation du premier tour de la coupe Davis sur l'île.

Le président de la région, Ary Chalus, inquiet quant au surcoût de l'organisation du match, et craignant une ponction des finances publiques, annonce lors d'une conférence de presse le 28 décembre, la reprise du chantier du vélodrome Amédée Détraux sur la Baie Mahault.

C'est la première fois qu'un match de Coupe Davis se jouera sur le territoire d'outre-mer. Un choix très réfléchi et imposé par Yannick Noah, le nouveau sélectionneur de l'équipe de France de tennis, et approuvé par les joueurs eux-mêmes comme Gilles Simon et Jo-Wilfried Tsonga.

Après la défaite en finale face à la Suisse dans le Stade Pierre Mauroy à Lille, l'équipe de France devait s'éloigner du climat français pour prendre de l'air dans les Antilles. Une distance qui permettrait à Yannick Noah de remettre les compteurs à zéro et de repartir avec une nouvelle équipe. Et cela devait passer par une nouvelle destination.

Ce changement d'environnement peut être le déclic pour l'équipe de France, et cela doit passer par une victoire en Coupe Davis. La première étape sera le Canada, avec comme chef d'équipe Milos Raonic, numéro 14 mondial, motivé à remporter le match sur les terres guadeloupéennes.

L'équipe de France va-t-elle remporter la coupe Davis ? Rendez-vous le 4 Mars.



Source : <http://www.la-croix.com/Actualite/Sport/La-crise-couve-au-sein-de-l-Equipe-de-France-de-tennis-2015-09-10-1354397>

CINEMA

Rédigé et achevé le 06/01/2016

Par Priscilla BAUER

Le film le plus attendu**« Star Wars épisode VII : le réveil de la force »**

www.cinefil.com/sortie-s-cinema-du-mois

32 ans après la sortie du premier opus de la saga Star Wars en 1977, un nouvel épisode est apparu dans nos salles de cinémas le 16 décembre 2015. Rappelons que la sortie du premier film (le quatrième dans l'ordre chronologique) est *La guerre des étoiles* en 1977. Il sera suivi de la sortie de *L'Empire contre-attaque* en 1980 et *le Retour du Jedi* en 1983, soit les épisodes 5 et 6 selon la numérotation du réalisateur George Lucas.

Entre 1999 et 2005, les épisodes 1, 2 et 3 seront réalisés afin d'expliquer certains mystères des aventures sorties précédemment.

Le retour du Jedi Luke Skywalker, de la princesse Leia ainsi que celui de Han Solo, le contrebandier dans un septième opus a déchainé les foules. En effet, seulement 11 jours après sa sortie, le réveil de la force recueillait déjà près de 6 millions de spectateurs. D'après Disney, Star Wars épisode VII Le réveil de la Force est déjà à la deuxième place du box-office 2015 français.

Le long-métrage a donc pulvérisé le classement en un temps record. Quelques jours avant la fin d'année, la première place était attribuée au film *Les Minions* qui dénombre 6.401.791 entrées.

Cependant, l'écart se rétrécit entre les deux succès ! Même si *Les Minions* ont une avance de 650 000 spectateurs, il reste 3 jours au *Le réveil de la force* pour ravir la première place et ainsi être le plus fort démarrage de l'année. Vu le nombre d'entrées déjà enregistrées en seulement 11 jours ce n'est pas impossible.

Cette réussite cinématographique s'explique par différents facteurs. Après 10 ans d'absence, le film est sorti pendant les congés de Noël, période de temps libre. Les médias et professionnels du secteur ont été également bienveillants vis-à-vis du film : de nombreux reporters ont ainsi émis des critiques positives. Au final, seulement 15 jours après sa sortie, *Star Wars VII* produit par J.J Abrams atteint la première place du podium avec 6,8 millions d'entrées et dépasse ainsi les *Minions*.

« THE BIG SHORT : LE CASSE DU SIECLE »

Rédigé et achevé le 06/01/2016

Par Tomy Ralahienintsoa

La finance est à l'honneur au cinéma. Hollywood s'empare de l'histoire de la plus grande crise financière du monde pour en faire un film au casting 5 étoiles. Adam McKay nous replonge dans la crise du marché immobilier américain en 2007 qui a provoqué la plus grande dépression de tous les temps. Le film se concentre sur 4 personnes qui, à l'époque de la ruée vers les prêts « toxiques » offerts par les banques, anticipèrent l'explosion d'une bulle financière qui impactera l'ensemble du système financier international.

Sorti le 23 Décembre en France, c'est le film à voir. Les séquences sont bien rythmées et bien filmées. Le casting est impressionnant. Christian Bale, Brad Pitt, Steve Carrell et Ryan Gosling jouent leur rôle à la perfection. Le réalisateur Adam McKay apporte une touche d'humour dans un univers considéré comme froid et très sérieux. C'est un film ambitieux et intelligent car il permet de mieux comprendre la crise des subprimes. C'est également une comédie dramatique avec un ton décalé et absurde. En effet, la narration est très semblable à celle du Loup de Wall Street avec une pointe d'humour et de marginalité. Les banquiers et les traders qui regarderont le film ne seront pas dépayés.



www.cinefil.com/sorties-cinema-du-mois

Sylvain SOURDAIN – EDOUARD 7 GESTION PRIVEE

Rédigé et achevé le 06/01/2016

Par Priscilla BAUER

Nous avons souhaité nous entretenir avec Sylvain SOURDAIN, Président d'EDOUARD 7 GESTION PRIVEE.

Quel a été votre parcours ? (scolaire, professionnel, établissements, fonctions)

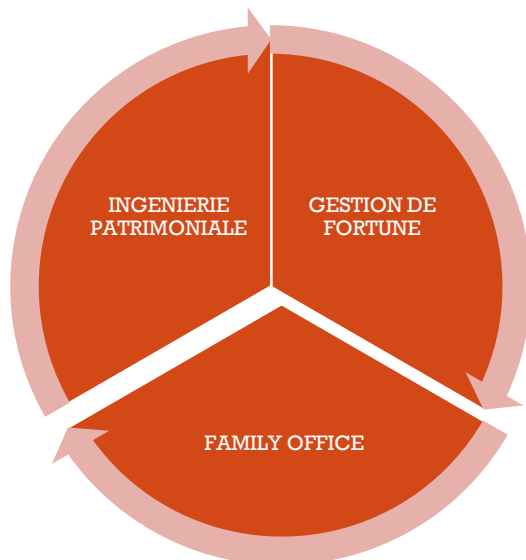
Je suis titulaire d'une maîtrise en Droit des Affaires obtenue à l'Université de Rennes I et d'un DESS d'Ingénierie Juridique et Financière obtenu à l'IGR-IAE de Rennes.

J'ai débuté en tant que collaborateur chargé de la transmission d'entreprise à l'étude de Maître Rémy GENTILHOMME, notaire à Rennes, avant d'intégrer en 1999 l'équipe d'ingénierie patrimoniale de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque. Au sein de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, de 2002 à 2011 j'ai pu évoluer en tant que Gérant de patrimoine à la Direction de la Clientèle Privée, en qualité de Sous-Directeur.

Depuis 2011 j'ai créé avec mes associés une Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers : « EDOUARD 7 GESTION PRIVEE ».

Pouvez-vous nous expliquer les activités que propose EDOUARD 7 GESTION PRIVEE?

Notre activité s'articule autour de 3 pôles :



L'Ingénierie patrimoniale : Nous analysons et structurons le patrimoine privé et professionnel de nos clients. Ensuite, nous élaborons pour eux une stratégie patrimoniale personnalisée. Nous proposons également des solutions adaptées pour les cadres dirigeants et les chefs d'entreprise en vue de préparer et d'optimiser la transmission de leur entreprise. Nous accompagnons nos clients dans la mise en œuvre de nos préconisations avec les conseils les plus expérimentés, aussi bien sur la scène nationale qu'à l'international.

La Gestion de fortune : Nous accompagnons nos clients dans le choix de leur stratégie d'investissements financiers et immobiliers dans son ensemble. Nous sélectionnons pour eux les meilleures compétences de la

place. N'ayant pas d'Asset Management et de par notre indépendance vis-à-vis de tous les groupes financiers, nous leur offrons une réelle architecture ouverte.

Le Family Office : Nous pilotons la diversification patrimoniale pour des groupes familiaux ou pour des institutions (associations...), en sélectionnant pour eux des modes de détention adaptés et des gestionnaires ad-hoc. Notre rôle est également de fédérer une équipe de professionnels avec les conseils de nos clients (avocats, experts comptables, notaires ...) afin de les accompagner dans leur gestion patrimoniale. Nous élaborons pour eux des rapports de gestion personnalisés.

Quel est votre rôle dans cette entreprise?

Mon rôle consiste tout d'abord à délivrer le service promis à nos clients, tant dans l'élaboration de leur stratégie patrimoniale que dans la gestion de leurs actifs financiers et immobiliers. Il convient donc d'être à l'écoute de nos clients et attentif aux opportunités d'investissements.

S'agissant de la gestion financière, nous tenons un comité de gestion hebdomadaire afin d'actualiser notre allocation d'actifs en fonction des informations économiques et financières. Nous tenons également un comité de sélection de gérants et de sélection de titres afin de rester opportunistes.

En qualité de Président d'EDOUARD 7 GESTION PRIVEE, je suis également RCCI (responsable de la conformité et du contrôle interne), je fais donc un point bimensuel avec nos services de la Conformité et du Contrôle Interne. Dans ce cadre, je m'assure du respect de nos obligations réglementaires.

Enfin, la gestion quotidienne d'EDOUARD 7 GESTION PRIVEE me conduit à m'assurer de la qualité des services de nos prestataires dans les domaines de l'informatique, des informations financières, de la comptabilité, des assurances.... Je m'assure également du bon déroulement de notre stratégie de développement. Enfin, je veille à la reconnaissance du travail de chaque collaborateur.

Comment appréhendez-vous la gestion du risque dans votre métier ?

Les risques dans notre métier sont de plusieurs ordres. Tout d'abord, concernant l'ingénierie patrimoniale, le principal risque est juridique et fiscal. Ainsi, il convient d'être particulièrement vigilant sur la qualité rédactionnelle des propositions patrimoniales et sur la qualité du conseil délivré aux clients. C'est la raison pour laquelle nous travaillons en architecture ouverte avec des avocats, des notaires et des experts comptables, afin de s'assurer du meilleur conseil donné aux clients. Pour ce faire nous sélectionnons les professionnels les plus expérimentés et les mieux adaptés aux besoins des clients.

Ensuite, concernant la gestion financière, il importe de définir une stratégie financière afin de délivrer une gestion adaptée à chaque client. Nos mandats de gestion doivent être respectés, tant au regard de leur orientation de gestion qu'au regard de nos autorités de tutelle (Autorité des Marchés Financiers, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution). L'ensemble de ces risques est aujourd'hui contrôlé par notre Conformité et notre Contrôle Interne.

Pensez-vous que votre secteur d'activité soit un secteur avec des opportunités de croissance et d'embauche dans les années à venir ?

Notre métier va connaître des évolutions importantes sous l'effet combiné de la réglementation, des marchés financiers devenus plus complexes, de la transparence de notre rémunération et de la digitalisation. Difficile de dire aujourd'hui quel sera le rythme des évolutions dans les années à venir.

S'agissant d'EDOUARD 7 GESTION PRIVEE, nous sommes résolument convaincus que la manière dont nous exerçons est porteuse de croissance. En témoignent les expériences anglo-saxonnes. Notre positionnement se veut haut de gamme afin d'assurer un service de qualité que les clients ne trouvent plus dans les banques et un accompagnement dans la durée. Nous avons une approche sur toutes les classes d'actifs en ayant recours aux meilleurs spécialistes pour chaque investissement. Nous proposons une gestion personnalisée afin de sélectionner pour eux les meilleurs experts de la place. Notre approche n'est pertinente que pour une clientèle haut de gamme.

Agenda, actualité du pôle finance, banque – assurance, IUP

Rédigé et achevé le 2/01/2016

Par Tomy Ralahienintsoa

Lancement d'Alumni et de la Taxe d'apprentissage 2016 : pensez IEMN-IAE

L'IEMN-IAE a lancé sa campagne pour la collecte de la taxe d'apprentissage de 2016 en décembre 2015. Son objectif est d'inciter les étudiants de formation continue, en formation initiale, et en alternance des 5 pôles à investir dans le développement de l'institut, afin que les nouveaux universitaires bénéficient d'infrastructures modernes et d'une meilleure formation.

Un des premiers projets réalisés grâce à la taxe d'apprentissage est la plateforme Alumni, nouveau réseau de 30 000 diplômés de l'IEMN-IAE qui facilite le lien et les échanges entre les intervenants, les maîtres de conférences, et les étudiants.

La plate-forme permet d'agrandir le réseau de chaque étudiant, et celui des nouveaux étudiants de l'IEMN-IAE. Une plate-forme moderne et interactive grâce à la collecte de la taxe d'apprentissage et la participation de tous.

Culture et management à l'international : théorie et pratique

L'IEMN-IAE a accueilli 4 experts de la culture d'entreprise et du management international dans le cadre de la conférence du Jeudi 3 décembre 2015 l'après-midi. Elle s'est déroulée dans l'amphithéâtre Graslin. Les 4 intervenants étaient : Philippe d'Iribane, directeur de recherche au CNRS, Christian Herrault, directeur général adjoint du groupe Lafarge, Khaled Ghareib, directeur de la stratégie Lafarge Egypte, et Jean-Pierre Ségala, enseignant-chercheur spécialisé en management interculturel de l'université Paris-Dauphine.

Le thème principal de la conférence était de savoir comment faire cohabiter au mieux les différentes cultures dans une firme multinationale, du point de vue du siège social, d'une filiale, et du management.

La "société de marché" contre le "vivre ensemble"

Alteo, l'association des diplômés de l'IEMN-IAE, et Matthieu DETCHESSAHAR, professeur à l'IEMN IAE, ont présenté le Mardi 8 Décembre la conférence sur la "société de marché" contre le "vivre ensemble" en Amphi Savary.

En référence à son ouvrage "le marché n'a pas de morale, l'impossible société marchande", Matthieu DETCHESSAHAR revient sur le débat du "vivre ensemble". Après les différents événements survenus en France, la question de la solidarité est un point fragile. Le tissu social est en train de se dégrader, la conjoncture économique est au point mort, la crise nous paralyse.

La conférence était le moyen de pouvoir débattre de l'actualité et des événements de la fin d'année. Le débat a eu un effet bénéfique, et permet de mettre les idéaux à plat, la construction du vivre-ensemble. Notre société repose sur le partage et la solidarité de chacun d'entre nous. Ensemble nous sommes forts.

Innovation Campus Day, le marathon créatif de l'université de Nantes

Du mardi 1^{er} décembre au mercredi 2 décembre, se déroulait le marathon "Innovation campus Day" afin de développer l'aspect créatif de chaque étudiant et de répondre aux problématiques de différentes entreprises. L'objectif était de trouver des solutions adéquates aux problèmes posés. Les problèmes n'étaient pas des cas d'exercice et ont été recensés par l'université de Nantes, partenaire de ces entreprises en difficulté.

À la fin de cet évènement, la meilleure solution ou meilleure innovation était récompensée par le prix de l'innovation.

Cet évènement a été préparé en amont par des ateliers et des modules de recherche et de sensibilisation à la créativité.

Le premier marathon a réuni plus de 83 étudiants et 11 entreprises pour 11 projets de recherche.

Si vous êtes créatifs, il est temps de vous lancer dans le marathon. C'est la meilleure solution.

Bibliographie :

PAGE MARCHES :

- Les Echos, « Les marchés émergents devraient tirer la croissance mondiale en 2016 », article paru le 29/12/2015 : <http://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/021586250422-les-marches-emergents-devraient-tirer-la-croissance-mondiale-en-2016-1188173.php#xtor=CS1-25>
- Les Echos – Investir, « Paris boucle 2015 sur son pire mois de décembre depuis 2002 », article paru le 31/12/2015 : <http://investir.lesechos.fr/marches/actualites/paris-boucle-2015-sur-son-pire-mois-de-decembre-depuis-2002-1516551.php#xtor=CS1-25>
- La Tribune, « La Bourse de Paris décolle à l'ouverture au lendemain de la Fed », article paru le 17/12/2015 : <http://www.latribune.fr/bourse/la-bourse-de-paris-decolle-a-l-ouverture-au-lendemain-de-la-fed-536857.html>
- La Tribune, « Les marchés de réjouissent avec modération de la décision de la Fed », article paru le 17/12/2015 : <http://www.latribune.fr/bourse/les-marches-se-rejouissent-avec-moderation-de-la-decision-de-la-fed-536836.html>
- Les Echos, « Bourse de Francfort : le Dax progresse de près de 10% en 2015 », article paru le 30/12/2015 : <http://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/021587593518-bourse-de-francfort-le-dax-a-progresse-de-pres-de-10-en-2015-1188442.php#xtor=CS1-25>
- Les Echos, « La Bourse de Tokyo affiche un bond de 9,1% en 2015 », article paru le 30/12/2015 : <http://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/021587283576-la-bourse-de-tokyo-affiche-un-bond-de-9-1-en-2015-1188383.php#xtor=CS1-25>
- Les Echos, « Fin d'année difficile pour la Bourse chinoise », article paru le 28/12/2015 : <http://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/021583229372-fin-dannee-difficile-pour-la-bourse-chinoise-1187899.php#xtor=CS1-25>

LES NOUVELLES MESURES DE L'EMPLOI :

- Le Monde, « Le patronat doit des comptes au gouvernement selon la CFDT » publié le 20/12/2015 : http://www.lemonde.fr/emploi/article/2015/12/20/chomage-le-patronat-doit-des-comptes-au-gouvernement-selon-la-cfdt_4835341_1698637.html
- Le Monde, « Bernard Tapie revient en politique et veut contrer le front national » publié le 20/12/2015 : http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/12/20/bernard-tapie-revient-en-politique-et-veut-contrer-le-front-national_4835339_823448.html
- La Tribune, « Le gouvernement travaillerait à de nouvelles mesures pour l'emploi » publié le 15/12/2015 : <http://www.latribune.fr/economie/france/le-gouvernement-travaillerait-a-de-nouvelles-mesures-pour-l-emploi-535976.html>
- Les Echos, base de données sur le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans : <http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/france/taux-de-chomage-des-jeunes-de-moins-de-25-ans.html#>
- Le Monde, « Quel sont le taux d'emploi et le salaire des bac+5 de votre fac ? », article publié le 21/12/2015 : http://www.lemonde.fr/campus/visuel/2015/12/16/les-bac-5-de-votre-fac-ont-ils-trouve-du-travail-et-pour-quel-salaire_4832716_4401467.html
- Le Monde, « Les diplômés bac+5 de l'université à l'épreuve des inégalités de la vie professionnelle », article publié le 16/12/2015 : http://www.lemonde.fr/campus/article/2015/12/16/les-diplomees-de-master-a-l-epreuve-des-inegalites-de-la-vie-professionnelle_4832992_4401467.html

NOËL FAIT DU BIEN A L'ECONOMIE :

- 20 minutes « Attentats à Paris: Les achats de Noël passent encore plus par Internet» (le 09/01/16), <http://www.20minutes.fr/economie/1755767-20151223-attentats-paris-achats-noel-passent-encore-plus-internet>
- LA DEPECHE « Noel fait du bien au moral et à l'économie » (le 09/01/16), <http://www.ladepeche.fr/article/2015/12/25/2244808-noel-fait-du-bien-au-moral-et-a-l-economie.html>

ECONOMIE LOCALE :

- Ouest-France, « Sécurité et chaleur : business frileux au marché de Noël de Nantes », article paru le 25/12/2015 : <http://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/nantes-44000/securite-et-chaleur-business-frileux-au-marche-de-noel-de-nantes-3940605>
- Ouest-France, « L'impact des quotas sur la pêche vendéenne », article paru le 25/12/2015 : <http://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/les-sables-dolonne-85100/limpact-des-quotas-sur-la-peche-vendeenne-3942501>
- Ouest-France, Entreprises, « Initiative. Galibox, un kit pour créer ses produits d'entretien », article paru le 17/12/2015 : <http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/initiative-galibox-kit-pour-creer-ses-produits-dentretien-17-12-2015-246600>
- Ouest-France, Entreprises, « Start-up. DealOn fait faire des économies aux consommateurs », article paru le 22/12/2015 : <http://www.entreprises.ouest-france.fr/article/start-up-dealon-fait-faire-economies-consommateurs-22-12-2015-247204>
- Ouest-France, « Chômage. Légère baisse des demandeurs d'emploi en Maine et Loire », article paru le 24/12/2015 : <http://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/maine-et-loire/chomage-legere-baisse-des-demandeurs-demploi-en-maine-et-loire-3940519>

LOI DE FINANCES 2016 :

- « Projet de Loi de Finances pour 2016 » : http://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/plf_2016.pdf
- Assemblée Nationale, « Projet de Loi de Finances rectificatives pour 2016 » : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl3217.asp> projet de loi de finances rectificatives.
- Economie.gouv, « Quelles sont les principales mesures fiscales pour 2016 » : <http://www.economie.gouv.fr/cedef/mesures-fiscales-2016>

LE CROWDFUNDING IMMOBILIER :

- Article du figaro du 14 décembre 2015 rédigé par Danièle Guinot « le Crowdfunding immobilier, comment ça marche ? » : http://immobilier.lefigaro.fr/article/le-crowdfunding-immobilier-comment-ca-marche_5daa94c6-a24a-11e5-8fb9-6101e371fdal/
- Article de se loger.com du 22 décembre 2015 rédigé par Florian Dce « Crowdfunding immobilier : une promesse de rentabilité à la hauteur des risques » : <http://edito.seloger.com/conseils-d-experts/investir/crowdfunding-immobilier-une-promesse-de-rentabilite-la-hauteur-des-risques-article-6871.html>
- Interview sur le site C Banque du 18 décembre 2015 de Chloé Magnier, propos recueillis par Benoit Lety : <http://www.cbanque.com/actu/55750/crowdfunding-immobilier-faut-il-mettre-de-ordre-pour-eviter-certaines-derives>

- article de l'Opinion du 16 décembre 2015 rédigé par Cyrille Lachèvre « le Crowdfunding est-il la solution pour investir dans l'immobilier avec une petite mise ? »
<http://www.lopinion.fr/edition/economie/crowdfunding-est-il-solution-investir-dans-l-immobilier-petite-mise-93134>

BILAN DES PERFORMANCES 2015 :

- CBANQUE, « PEL » (le 09/01/16) :
http://www.cbanque.com/placement/PEL_plan-epargne-logement.php
- SOCIETE GENERALE, « simulateur » (le 09/01/16) :
https://particuliers.societegenerale.fr/epargner/simulateurs/simulateur_livret_a.html
- JOURNAL DU NET « Livret A » (le 09/01/16) :
<http://www.journaldunet.com/patrimoine/finances-personnelles/1141373-livret-a/>

AL-GORE ET LE RISQUE CARBONNE :

- Novethic, « Cop 21 : Al Gore met en garde les investisseurs contre le risque carbone », article paru le 3/12/2015 :
<http://www.novethic.fr/breves/details/cop21-al-gore-met-en-garde-les-investisseurs-contre-le-risque-carbone.html>
- France 24, « Cop 21 : Al Gore optimiste sur la résolution de la 'crise climatique' », paru le 3/12/2015 :
<http://www.france24.com/fr/20151203-cop21-al-gore-optimiste-resolution-crise-climatique>

L'ECONOMIE MONDIALE EST-ELLE EN DANGER ? :

- Le Figaro, « 2016 : 7 risques pour l'économie mondiale », paru le 30/12/2015 :
<http://www.lefigaro.fr/vox/economie/2015/12/30/31007-20151230ARTFIG00237-2016-sept-risques-pour-l-economie-mondiale.php>
- Challenges, « 10 prévisions choc qui pourraient changer l'économie mondiale en 2016 », paru le 21/12/2015 :
<http://www.challenges.fr/economie/20151221.CHA3071/10-previsions-choc-qui-pourraient-changer-l-economie-mondiale-en-2016.html>
- Blog Médiapart, « Economie mondiale : vers un nouveau crack en 2016 ? », paru le 18/12/2015 :
<https://blogs.mediapart.fr/le-renifleur/blog/181215/economie-mondiale-vers-un-nouveau-krach-en-2016>
- La Tribune, « Notation : le Brésil trouve Moody's sévère mais juste », paru le 11/12/2015 :
<http://www.latribune.fr/economie/international/le-bresil-sous-le-feu-des-agences-de-notation-534775.html>
- La Tribune, « Brésil : Dilma Rousseff accusée d'avoir trafiqué les comptes publics » paru le 8/10/2015 :
<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/automobile/bresil-dilma-rousseff-accusee-d-avoir-trafrique-les-comptes-publics-511744.html>
- La Tribune, « L'Argentine est en pleine tourmente financière », paru le 19/12/2015 :
<http://www.latribune.fr/economie/international/l-argentine-est-en-pleine-tourmente-financiere-537435.html>
- Les Echos, « La croissance britannique moins forte que prévue au 3^e trimestre », article paru le 23/12/2015 :
<http://www.lesechos.fr/monde/europe/021577337936-la-croissance-britannique-moins-forte-que-prevue-au-troisieme-trimestre-1187196.php#xtor=CS1-25>
- La Tribune, « Grèce : nouvel accord avec les créanciers », article paru le 12/12/2015 :
<http://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/grece-nouvel-accord-avec-les-creanciers-535542.html>

L'AUTOMOBILE : SECTEUR DYNAMIQUE ET RISQUE AU VIETNAM :

- Le Courrier du Vietnam, « Risques des prêts bancaires pour l'achat de voitures », paru le 30/12/2015 :
<http://lecourrier.vn/risques-des-prets-bancaires-pour-lachat-de-voitures/210089.html>

LA MONNAIE DE GOLDMAN SACHS POUR CONCURRENCER LE BITCOIN :

- La Tribune, « Goldman Sachs veut lancer sa propre monnaie virtuelle, concurrente du Bitcoin », paru le 4/12/2015 :
<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/goldman-sachs-veut-lancer-sa-propre-monnaie-virtuelle->

LE HARCELEMENT MORAL AU TRAVAIL :

- Le Monde, « Enquête pour le harcèlement moral à la suite du suicide d'un médecin à Georges-Pompidou », article paru le 30/12/2015 :
http://www.lemonde.fr/societe/article/2015/12/30/enquete-pour-harcelement-moral-a-la-suite-du-suicide-d-un-medecin-a-georges-pompidou_4839939_3224.html?

CYBER-ATTAQUES :

- Les Echos, « Piratage : un malware dans le système de gestion de cartes bancaires des hôtels Hyatt », article paru le 24/12/2015 :
<http://www.lesechos.fr/industrie-services/services-conseils/021579632613-piratage-un-malware-dans-le-systeme-de-gestion-de-cartes-bancaires-des-hotels-hyatt-1187506.php#xtor=CS1-25>
- Assurance & banque 2.0, « Cyber-risques et cyber-attaques boostent l'investissement dans la gestion de risques », article paru le 23/09/2015 :
<http://www.assurbanque20.fr/2015/09/29738-cyber-risques-et-cyber-attaques-boostent-linvestissement-dans-la-gestion-de-risques/>
- Observatoire-fic.com, « La gestion des risques, la sécurité informatique et l'assurance cyber doivent aller main dans la main », article paru le 17/02/2015 :
<http://www.observatoire-fic.com/la-gestion-des-risques-la-securite-informatique-et-lassurance-cyber-doivent-aller-main-dans-la-main-par-francois-gratiolet-business-digital-security-advisory/>
- L'argus de l'assurance.com, « Cyber-attaques : des techniques parfaitement rodées (rapport Verizon 2015) », article paru le 21/12/2015 :
<http://www.argusdelassurance.com/risk-management/cyber-attaques-des-techniques-parfaitement-rodees-rapport-verizon-2015.92650>

ETHIQUE ET DEONTOLOGIE :

- <http://www.ey.com/US/en/Industries/Financial-Services/Banking---Capital-Markets/2012-Americas-wealth-management-study---Improving-the-advisor-and-client-experience>
- Les échos du 3 novembre 2015. Que deviennent nos données après notre mort ?
- Article de la revue mieux vivre son argent de novembre 2015 : confier son portefeuille à un robot
- les Echos article du 17 mars 2015 « Un robot pour gérer votre argent »

LIBERALISATION DU YUAN :

- Les Echos, « Le Yuan chinois reconnu comme monnaie de réserve internationale », paru le 29/11/2015 :
<http://www.lesechos.fr/monde/chine/021518646508-le-yuan-chinois-reconnu-comme-monnaie-de-reserve-internationale-1179759.php>

- Les Echos, « Pourquoi Pékin abaisse le Yuan en douceur ? », paru le 6/01/2016 : <http://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/021601361974-pourquoi-pekina-baisse-le-yuan-en-douceur-1190121.php>
- Les Echos – Investir, « La Chine accélère la dévaluation du yuan, les Bourses plongent », article paru le 7/01/2016 : <http://investir.lesechos.fr/traders/forex-infos/la-chine-accelere-la-devaluation-du-yuan-chute-des-bourses-1517517.php>
- Les Echos, « Cette nuit en Asie : avant la Fed, Pékin tente de résoudre le casse-tête du yuan », article paru le 16/12/2015 : <http://www.lesechos.fr/monde/asie-pacifique/021562641491-cette-nuit-en-asie-avant-la-fed-pekina-tente-de-resoudre-le-casse-tete-du-yuan-1185178.php>
- Les Echos, « Chine : le yuan au plus bas depuis 4 ans après une nouvelle dévaluation » : http://www.lesechos.fr/12/08/2015/lesechos.fr/021257606110_chine---le-yuan-au-plus-bas-depuis-4-ans-apres-une-nouvelle-devaluation.htm

MARCHE DE L'ART :

- Le BOFIP, publication du 8/01/2015, références BOI-PAT-ISF-30-40-20-20150108, partie « Assiette – Autres exonérations – Objets d'antiquité, d'art ou de collection, droits de la propriété littéraire, artistique et industrielle » : <http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/6609-PGP.html>
- Le Journal du Net, « Pourquoi "investir" dans l'art est une très mauvaise idée », article publié le 1/07/2015 : <http://www.journaldunet.com/patrimoine/finances-personnelles/1155163-investir-dans-art-mauvaise-idee/>
- Napoléon.org, « L'architecture métallique sous le Second Empire » : http://www.napoleon.org/fr/salle_lecture/articles/files/architecture_metallique_le_Second.asp
- L'Histoire de l'Art, site internet Google, « Caractéristique du style 'Second Empire' ou 'Napoléon III' (1852-1870) » : <https://sites.google.com/site/lhistoireetlart/le-style-napoleon-iii-1>
- Site Internet Galerie Atena, « Le style Napoléon III (1852-1870) » publié en octobre 2013 : http://www.galerie-aten.com/documentation-le-style-napoleon-iii-pxl-18_28_44.html
- Site Interne du Louvre, parcours « Les arts de tables » partie sur les appartements de Napoléon III : <http://www.louvre.fr/routes/les-arts-de-la-table>

PAGE SPORTS :

- L'EQUIPE, « Un champion du monde italien lié à la mafia » (le 21/12/2015) : <http://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Un-champion-du-monde-italien-lie-a-la-mafia/618652>
- L'EXPRESS, « Le Graët : 'Benzema n'est plus sélectionnable en équipe de France' » (le 10/12/2015) : http://www.lexpress.fr/actualite/sport/football/en-direct-affaire-benzema-valbuena-la-conference-de-presse-le-graet_1744153.html
- L'EQUIPE, « Affaire du crachat, Karim Benzema est 'extrêmement choqué' » (le 25/11/2015) : <http://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Affaire-du-crachat-karim-benzema-est-extremement-choque/610622>
- LE MONDE, « Suspendus huit ans par la FIFA, Michel Platini et Joseph Blatter menacent de saisir la justice », (le 21/12/2015) : http://www.lemonde.fr/sport/article/2015/12/21/la-fifa-suspend-michel-platini-et-joseph-blatter_4835726_3242.html

- L'EQUIPE, « Coupe du monde : renversant, Martin Fourcade remporte la poursuite d'Hochfilzen », (le 12/12/2015) :
<http://www.lequipe.fr/Biathlon/Actualites/Coupe-du-monde-renversant-martin-fourcade-remporte-la-poursuite-d-hochfilzen/615901>
- Le Monde, « Coupe Davis : la Guadeloupe accueillera France-Canada », article paru le 28/12/2015 :
http://www.lemonde.fr/tennis/article/2015/12/28/coupe-davis-la-guadeloupe-accueillera-france-canada_4838583_1616659.html?utm_medium=Social&utm_source=Facebook&utm_campaign=Echobox&utm_term=Autofeed#link_time=1451299238
- Le Figaro, Sport24, « Coupe Davis : Lurel, ex-président de la région Guadeloupe 'étonné' d'un éventuel renoncement », article paru le 27/12/2015 :
<http://sport24.lefigaro.fr/tennis/coupe-davis/actualites/coupe-davis-lurel-ex-president-de-la-region-guadeloupe-etonne-d-un-eventuel-renoncement-784839>

CINEMA :

- CINEFIL, « Les sorties du mois » (le 28/12/15), <http://www.cinefil.com/sorties-cinema-du-mois>
- LE FIGARO, « Star Wars VII : près de 6 millions d'entrées en moins de deux semaines » (le 29/12/2015), <http://www.lefigaro.fr/cinema/2015/12/29/03002-20151229ARTFIG00070--star-wars-vii-pres-de-6-millions-d-entrees-en-moins-de-deux-semaines.php>
- LE FIGARO, « Box-office : quels sont les films les plus vus en France en 2015 ? » (le 29/12/15) <http://www.lefigaro.fr/cinema/2015/12/26/03002-20151226ARTFIG00011-box-office-quels-sont-les-films-les-plus-vus-en-france-en-2015.php>
- Bloomberg News, « 'The Big Short' Tries to Make 2008 Financial Crisis Fun to Watch », article paru le 11/12/2015 :
<http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-12-11/-the-big-short-tries-to-make-2008-financial-crisis-fun-to-watch>
- Bloomberg News, « How *The Big Short* Hollywood-ized the Financial Collapse », article paru le 10/12/2015 :
<http://www.bloomberg.com/news/articles/2015-12-10/how-the-big-short-hollywood-ized-the-financial-collapse>